

e-Foot Officiel

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

Nouveautés 22/23

RG FFF Article 160

Communiqués LPIFF

PRELEVEMENT Arbitres/clubs

Planning Détections/Sélections

Formations Arbitres

Retour AG

Nouveau règlement Challenge du Fair-Play

Procès-verbaux

Comité de Direction

CDPME

Commission d'Organisation des Championnats & Coupes

Commission Football à Effectif réduit

Commission Futsal

Commission du Calendrier

Annexes

Amendes

Horaires Officiels Match

Catégorie d'âges

PASS 'SPORT

Liste des ballons

Process des Formations

Tous en Bleu

A Consulter sur Footclub

Commission de Discipline + Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet
http://
districtvaldemarne.fff.fr/ documents/

REMISE DES BALLONS

DES CHALLENGES DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 2022/2023

La DOTATION est à retirer au Siège du District du Val de Marne (131 Bld des Alliés 94500 Champigny sur Marne) à l'une des dates ci-dessous et dans les plages horaires indiquées :

Soit Lundi 16 Octobre 2023 de 14h00 à 17h00 Soit Mardi 17 Octobre 2023 de 14h00 à 17h00



Attention !! Aucun ballon ne sera remis après ces dates, merci de bien vouloir prendre vos dispositions pour venir les retirer uniquement les jours indiqués ci-dessus.

Pour une bonne gestion, Merci de respecter les dates et les plages horaires indiquées

(Liste complète à l'intérieur du journal)

Attention = Les nouveaux clubs saison 2023/24 ne sont pas concernés par cette dotation.

Pour tous ceux qui ont une nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI, celle-ci n'est plus disponible sur

le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien:



https://app.lfpl.fr/fmi/ Feuille de match informatisee 3 9 0 0.apk

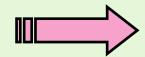
TUTO

https://paris-idf.fff.fr/wp-content/ uploads/sites/19/bsk-pdfmanager/4e852f487a0b1448fbdb6d7d8c c4dc9a.pdf

Avis aux Clubs « Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 - Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.





REGLEMENTS 2023/2024

Sont en ligne et consultable

https://districtvaldemarne.fff.fr/competitions/ https://districtvaldemarne.fff.fr/documents/?cid=32

Edition N° 643 du Jeudi 12 Octobre 2023

COMMUNIQUES



Tous les PROCES-VERBAUX peuvent être consultés sur notre SITE INTERNET,

chaque jeudi après-midi: https://districtvaldemarne.fff.fr

*Documents & * Procès-Verbaux

Article 11 – Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

- SENIORS

 → 2 équipes
- **■** JEUNES ↔3 EQUIPES DE JEUNES :
- 1 équipe U 18,
- 1 équipe U 16
- 1 équipe U 14
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) Avec obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.
- L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées (U14 U16 U18).

D2

- SENIORS

 → 2 équipes
- JEUNES

 → 3 EQUIPES DE JEUNES
- Dont 2 parmi (U14, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13)

(Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) Avec obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ere} saison.

D3

SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

SENIORS: 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à postériori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 - Contrôle et suivi des obligations

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.

Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies a l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Pour la 1ère saison d'infraction :
- > Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter a ladite équipe seniors ;
- Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :
- L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante.
- > Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1ère saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1;
- U'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).

Tirage 5^{ème} TOUR COUPE DE FRANCE 15/10/23

| ▲Date | Equipes |
|-------------------|--|
| 15/10/2023 | Adamois O. 1 - Creteil Lusitanos Us 1 |
| <u>15/10/2023</u> | <u>Drancy Ja 1</u> - <u>Villejuif U.S. 1</u> |
| 15/10/2023 | Charenton Cap 1 - Fleury 91 Fc 1 |
| <u>15/10/2023</u> | Chevilly Larue Elan 1 - St Denis Us 1 |
| 15/10/2023 | Co Vincennes 1 - St Denis Us 1 |

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2023/2024

| OCTOBRE | 5 | 12 | 19 | 26 | |
|----------|----|----|----|----|----|
| NOVEMBRE | 2 | 9 | 16 | 23 | 30 |
| DECEMBRE | 7 | 14 | 21 | | |
| JANVIER | 11 | 18 | 25 | | |
| FEVRIER | 1 | 8 | 15 | 22 | 29 |
| MARS | 7 | 14 | 21 | 28 | |
| AVRIL | 4 | 11 | 18 | 25 | |
| MAI | 2 | 9 | 16 | 23 | 30 |
| JUIN | 6 | 13 | 20 | 27 | |
| JUILLET | 4 | 11 | 18 | | |

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2023/2024

Vous êtes disponible à compter de la saison 2023 & 2024, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que Membre Bénévole d'une Commission.

 $\underline{\text{Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante}:\\$

District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés

94500 Champigny sur Marne ou par mail: secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

INFO CLUBS

LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

PortailClubs: Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE? OUI!

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

VAL-DE-MARNE FFF

NOUVEAU- Saison 2023/2024

PLUS DE CHANGEMENT APRES LE VENDREDI 12h00!!!

Nous informons les villes et clubs Val de Marnais, qu'à dater de ce jour, plus aucune demande de changement

« Heure, date, terrain, fermetures installations et forfait » faite par mail ou téléphone ne sera plus

pris en considération par le « service des compétitions » après le VENDREDI 12H00.

Nous vous recommandons de bien veiller à ce que vos demandes de changements soient faites en amont.

Vous remerciant de votre collaboration.

RAPPEL RSG

Articles 15 / 20.6 / 23 :

-Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football

<u>-Un forfait est considéré comme "avisé"</u> lorsque l'adversaire et le District du Val de Marne de Football ont été prévenus par écrit (lettre ou courriel <u>au plus tard le vendredi 12 heures</u> pour une rencontre programmée le Week-end (ou au plus tard à 12 heures, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 heures.

via l'adresse de messagerie <u>secretariat@districvaldemarne.fff.fr</u>, <u>au plus tard le vendredi 12h</u>, précisant les rencontres concernées se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

<u>-Les changements d'horaire « d'une heure maximum » parvenant au District avant le mardi 16H</u> pour les rencontres du Samedi après- midi et du Dimanche après –midi, <u>aucun accord préalable du club adverse n'est nécessaire</u>. Les demandes parvenant après le mardi 16H, devront obligatoirement être validée par le club adverse. En cas de refus de celui-ci, la rencontre sera maintenue à l'horaire officiel.

Pour le traitement de vos e-mails, ils doivent être « officiel » (......@lpiff.fr), afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance : Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail.

- -Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)
- Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
 De mettre plusieurs boites mails des services du District en copie (exemple : CDA + technique + formation....)
- -De faire doublon pour les changements via Footclubs et boite mail du district.

Pour le traitement des e-mails « FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT » utiliser uniquement la boite = cfaer94@gmail.com

EXTRAIT

DU DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL



Samedi 07 octobre 2023 à Champigny sur Marne

Accueil des Clubs par le Président du District, Denis TURCK et les Membres du Comité de Direction

Nombre de voix de l'Assemblée Générale : 1650 / 121 Clubs

Ouverture de l'Assemblée Ordinaire à 9h30

Nombre de clubs présents ou représentés :

* 58 Clubs représentant : 1225 Voix : Quorum largement atteint,

Pour les clubs arrivés après cet horaire, plus de comptage des voix.

Après ces quelques explications, le Président, **Denis TURCK**, a débuté en respectant l'ordre du jour.

Il excuse les absences de :

- MM. Philippe DIALLO, Président de la FFF, Vincent NORLOGUES, Président de la LFA
- M. CAPITANIO Olivier, Président, mais représenté par Mme Patricia KORCHER LAMBERT, Vice-Présidente - Service ces Sports

Il remercie pour leur Présence :

- Mme Patricia KORCHER LAMBERT, Vice-Présidente Service ces Sports
- -M Laurent JEANNE, Maire de Champigny sur Marne
- -M. David RODRIGUES, Président du Club Portugais Acad. Champigny

Avant d'entamer son allocution et après avoir remercié la Ville de Champigny sur Marne pour la mise à disposition du superbe espace culturel « Gérard Philipe » », ce qui a permis que notre Assemblée Générale se déroule dans les meilleures conditions possibles, le Président du District a donné la parole au Marie de la Ville, M. Laurent JEANNE.

Intervention de **Mme Patricia KORCHER LAMBERT,** Vice-Présidente - Service ces Sports et du Président du club des Portugais Acad. Champigny, **M. David RODRIGUES.**

Un grand remerciement au club des PORTUGAIS ACA CHAMPIGNY ainsi que tous leurs bénévoles pour la gestion et l'aide apportée dans le cadre de l'organisation de notre Assemblée Générale.

Les diverses interventions lors de l'AG:

M. Patrick DARDENNES, Secrétaire Général:

- * Retour sur les U14 suite à la mise en place de phases de brassage depuis la saison dernière
- * Rappel des critères du Challenge « Dynamique »

M. Gaëtan DELPIERRE, Technicien:

* Formations, changements importants pour les clubs

M. Régis ETIENNE, Vice-Président Délégué:

- * Evolution du Règlement du Challenge du Fair-Play soumis au vote
- * Réponse aux Questions des Clubs

M. Bruno FOLTIER, Trésorier Général : Bilan au 30 Juin 2023 et Budget Prévisionnel 2023 – 2024

Remises des récompenses :

* Remerciements à la Ville de Champigny sur Marne et au Club de Portugais Aca Champigny :

M. Denis TURCK (Mairie) et Bruno FOLTIER (Club)

*Challenge du Fair-Play

MM. Régis ETIENNE, Jean-Pierre MAGGI, Jean-Jacques FOPPIANI

*Challenge du Club Dynamique

MM. Patrick DARDENNES, Henri BAQUE

*Accueil des formations dans les clubs

M. Francis DELAGE, Jean-Pierre LACHASSAGNE

* Médailles « Dirigeants-es »

Mmes Estelle BATHENAY, Patricia GUILIANI, Sandrine IACOVELLA

* Trophées CHAMPIONS D1

Mme Pascale CHOQUET et M. Edgard KOUNDE

<u>Les principaux points abordés dans l'allocution du Président du District, Denis TURCK, en complément du rapport moral adressé à tous les Clubs :</u>

> Changement de Logiciel « Footclub», remplacement progressif par Portail Club

Ce changement pose quelques soucis, il faut être patient et accepter ces difficultés pendant encore 2 ou 3 mois

La formation de nos éducateurs

Un sujet qui nous préoccupe, fin des CFF1, CFF2, CFF3, ces formations dispensées par les districts sont remplacées par les diplômes Fédéraux dont la responsabilité est assurée par l'IR2F pour la ligue de Paris. Place maintenant aux CFI Certificats Fédéraux Initiateurs, crées pour améliorer l'accompagnement et l'encadrement des équipes. Une présentation complète faite par Gaëtan DELPIERRE

La Gouvernance de votre Fédération

Fin 2024, après les élections de vos représentants de District, vous aurez pour la première fois à participer à l'élection du Président et des Membres du Comité exécutif de votre Fédération. C'est une représentation très importante qui valorise et montre l'intérêt porté à l'ensemble des Clubs.

Représentation des clubs aux actions de la saison menées par le District

Cette année encore, nous avons essayé, pas toujours avec succès, d'organiser plusieurs rencontres avec vos clubs sur des sujets intéressants le fonctionnement et la vie des associations dans le domaine administratif, sportif, éducatif et vie sociale.

Constat, peu de représentation ce qui est décourageant car toutes ces rencontres sont nécessaires et importantes.

Nous continuerons, malgré tout à organiser des actions, en espérant un meilleur investissement des Clubs.

Courrier de M. Philippe DIALLO, Président de la FFF rappelant les dispositions de l'article 1 des Statuts de la FFF

Adressé à tous les clubs, il appartient donc aux licenciés de respecter cette règle et aux officiels et dirigeants de la faire respecter.

Le Football au Féminin

Un gros travail de nos Clubs pour développer le foot féminin, mais la route est encore longue . 4 nouveaux Clubs ont été Labélisé, ce qui porte à 19 Clubs labélisés sur les 31 sections possibles. Le nombre de licenciées est en augmentation + 256 soit 13% surtout dans les catégories U13 et U15 ce qui est un très bon signe pour les années à venir. La 3^{ème} édition de la GIRLY CUP a regroupé, au Parc du Tremblay 200 collégiennes venues de 12 établissements du Val de Marne, un réel succès. Cet évènement est maintenant agréé dans le programme de l'UNSS et sera reconduit chaque année et étendu sur un plus grand nombre de collège.

La GIRLY-TOUR une création du District pour le programme « Toute Foot »initié par la Fédération (1^{er} Prix au niveau national)

Le Futsal

Chez les jeunes le nombre de licenciés est en très nette augmentation. Des rencontres sous la forme de critérium vont débuter dans chaque catégorie des U6-U7 au U15-U16. Les gymnases sont des lieux avec des pratiques sportives nombreuses, il est souvent très difficile d'obtenir des créneaux horaires pour le futsal.

> Le Football animation

Les U6 aux U13 représentent **43% de nos licenciés,** des brassages pour organiser les critériums U12 et U13 afin de permettre des rencontres plus équilibrées. Les réunions du début de la saison ; 7 clubs absents sur 50 Clubs soit 15% : c'est trop et pour la plupart, des Clubs habitués à ces absences depuis quelques saisons.

Opération Mini But

> Championnat U14

Depuis la saison dernière le championnat U14 a été restructuré : explication complète par Patrick DARDENNES, Secrétaire Général du District. On constate que cette formule est attractive.

Arbitrage

Le statut de l'arbitrage, 21 Clubs sont en infraction dont 1 en 3ème année et 1 en 4ème année.

Soyez vigilants et pensez au renouvellement et au recrutement de nouveaux arbitres.

Aujourd'hui 150 arbitres District ont renouvelé leurs licences à ce chiffre il faut ajouter 34 arbitres qui officient en Ligue de Paris et 3 arbitres en Championnat National.

Félicitations à deux arbitres du District Mr PINVILLE Fabrice et Mr BOURAHLA Kaled qui ont apporté les premiers secours, en attendant les pompiers, à un joueur du CA Vitry suite à malaise cardiaque. Ces deux arbitres avaient suivi une formation PSC1.

➤ La Communication

Le District met tout en place pour une meilleure Communication, une priorité.

> Services civiques

Quelques nouveautés cette saison qui ont été expliquées à tous les clubs et surtout les obligations vis-à-vis de l'engagement, si non-respect = possibilité d'annulation du contrat.

> Formation Dirigeant

Un Club aujourd'hui doit penser à la formation de tous les règlements changent, les aides évoluent, il faut se former et ou se recycler, plusieurs formations sont proposées au District.

Le District reste également à l'écoute pour des formations personnalisées si besoin

Foot Loisirs

L'esprit FOOT sans Compétition.

Comme vous le savez, le District possède un terrain synthétique modulable qui peut être mis à disposition pour des animations, des rencontres de Foot en marchant, de Golf Foot, ou de Futnet.

Plusieurs actions ont déjà été menées avec les IME du Val de Marne (Rencontres de jeunes en situations de Handicap), cette action vient en complément des interventions dans les hôpitaux, des rencontres +55 ans

> 24^{ème} Tournoi International U16 : Information

Cette année encore le Tournoi, se déroulera la semaine du 31 octobre au 4 novembre, sur trois jours de rencontres, dont la journée Finale à Bonneuil/Marne. Equipes : Angleterre, Japon, Suisse et bien sûr de la FRANCE qui aura à cœur de reprendre son trophée abandonné depuis plusieurs années.

Remerciements

Aux 125 bénévoles du District

Au personnel administratif et technique toujours à l'écoute et au service de nos Clubs en osmose avec le Comité Directeur et les Commissions.

Au Conseil Départemental du Val de Marne

Au Service Départemental de la Jeunesse Engagement et Sports (SDJES)

A la Fédération Française de Football,

A la Ligue du Football Amateur,

A la Ligue de Paris Ile de France de Football

A la Ville de Champigny sur Marne pour le prêt de l'espace culturel « Gérard Philipe »

Au Club de Portugais Académica Champigny pour l'investissement à l'organisation de l'AG

Bonne saison à tous, dans le Fair-Play, le Respect et l'Amitié

Les divers votes au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Octobre 2022 à Ablon/Seine

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées,

Pour: 97,69 % Contre: 2,31 %

2-Approbation du Rapport Moral, rédigé par Lili FERREIRA

Le rapport moral est adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour : 97,57% *Contre : 2,43 %*

3- Fair-Play - Nouveau Règlement

Le nouveau règlement est adopté à la majorité des voix exprimées et mise en application immédiate pour la saison en cours,

Pour: 78,07 % Contre: 21,93 %

4- Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2023

Après intervention du Trésorier Général, Bruno FOLTIER et du Commissaire aux Comptes.

Le Bilan au 30 Juin 2023 est adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour: 93,49 % Contre: 6,51 %

5-Budget prévisionnel 2023 & 2024

Après intervention du Trésorier Général, Bruno FOLTIER et du Commissaire aux Comptes.

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité des voix exprimées,

Pour 84,01 % *Contre : 15,99 %*

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE à 12h00

L'intégralité du procès-verbal paraîtra ultérieurement.

Les décisions de l'Assemblée Générale prises dans le cadre de la gestion statutaire interne de l'association que constitue le District sont susceptibles de recours devant la juridiction compétente dans un délai de cinq ans à compter de leur publication. La recevabilité du recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant leur publication, dans le respect des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.



24° TOURNOI INTERNATIONAL U16 DU VAL DE MARNE

Du 31 octobre au 04 novembre 2023 District du Val de Marne



ANGLETERRE / JAPON - 31.10.2023

STADE DIDIER PIRONI à LIMEIL BREVANNES - 14h00

FRANCE / SUISSE - 31.10.2023

STADE DOMINIQUE DUVAUCHELLE à CRETEIL - 16h00

JAPON / SUISSE - 02.11.2023

COMPLEXE SPORTIF DES MAISONS ROUGES à BRY SUR MARNE - 14h00

FRANCE / ANGLETERRE - 02.11.2023

COMPLEXE SPORTIF PHILIPPE DIEULEVEULT au PLESSIS TRÉVISE - 16h00

SUISSE / ANGLETERRE - 04.11.2023

COMPLEXE SPORTIF « LÉO LAGRANGE » à BONNEUIL SUR MARNE - 14h00

FRANCE / JAPON - 04.11.2023

COMPLEXE SPORTIF « LÉO LAGRANGE » à BONNEUIL SUR MARNE - 16h00























VOUS AUSSI,

DEVENEZ ACTEUR DU JEU EN SUIVANT LA FORMATION

ARBITRE



COURAGE

DATES À RETENIR

SESSION 1

3-24/09/2023

᠍ 30/09-01/10/2023

CONTACTEZ NOUS AU 0155961102

ou par mail a CDA@districtvaldemarne.fff.fr

SESSION 2

23-24/10/2023





CHALLENGE DU FAIR – PLAY SENIORS

(Annexe au règlement sportif général)

EVOLUTION DE LA CHARTE DU « FAIR-PLAY »

(Adopté à la majorité lors de l'Assemblée Générale des clubs du 07/10/2023)

<u>Mise en application dès la saison en cours</u>

VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

A - BUT DE L'OPERATION :

Provoquer une prise de conscience chez tous les responsables concernés, Présidents de club, Dirigeants, Educateurs et Joueurs.

B – OBJECTIFS :

- * Faire baisser la violence sur nos terrains.
- * Prendre en compte dans le classement l'esprit sportif d'une équipe en comptabilisant les cartons (jaunes et rouges) et les suspensions. (Joueurs, éducateurs, dirigeants)
- * Créer une motivation de la part du groupe.

C-PRINCIPES:

Toutes les équipes séniors : D1 - D2 - D3

Pour la D1 pas de pénalité de points ni de gain de point car il y a un risque d'impact sur la montée en ligue. Uniquement les récompenses financières.

Tous les districts doivent avoir le même règlement concernant l'accès à la ligue.

<u>Récompenser</u> la ou les équipe(s) les moins pénalisées <u>D1-D2-D3</u> <u>Pénaliser</u> la ou les équipe(s) les plus sanctionnées <u>D2-D3</u>

D - REGLEMENT ET BAREME:

REGLEMENT

*Tous les licenciés des équipes en présence lors d'une rencontre sont concernés par l'application de la charte du fair-play, que ceux-ci figurent ou non sur la feuille de match.

BAREME

* Catégories concernées : Seniors D1 – D2 – D3 - Rencontres couvertes par des Arbitres Officiels.

Selon le nombre de points de pénalité, il sera **RETIRE ou AJOUTE** des points au classement, mode de calcul des points :

Joueurs -

Match:

Carton Jaune = 1 point de pénalité
 Carton Rouge direct = 3 points de pénalité

. Carton Rouge entraînant une suspension de 8 matchs et plus = 4 points de pénalité



Hors match:

Moins de 8 matchs de suspension
 Plus de 8 matchs de suspension
 = 5 points de pénalité
 = 8 points de pénalité

Educateurs & Dirigeants -

Carton jaune = 1 point de pénalité
 Carton rouge direct = 3 points de pénalité
 Suspension de plus de 3 mois ou plus de 4 matchs = 4 points de pénalité

Barème appliqué selon les pénalités :

De 0 à 15 points de pénalité = Plus 2 points au classement

De 16 à 29 points de pénalité = Pas de retrait de points

• De 30 à 39 points de pénalité = Moins 1 points au classement

De 40 à 49 points de pénalité = Moins 2 points au classement

• De 50 à 59 points de pénalité = Moins 3 points au classement

• De 60 à 69 points de pénalité = Moins 4 points au classement

• De 70 à 79 points de pénalité = Moins 6 points au classement

• De 80 à 89 points de pénalité = Moins 8 points au classement

La situation des Clubs vis à vis du Challenge du Fair- Play paraîtra sur le journal chaque mois.

E - RECOMPENSES D1 - D2 - D3:

<u>Les 10 clubs D1-D2-D3</u> ayant eu le moins de points de pénalité seront récompensés à l'assemblée générale par un bon d'achat d'une valeur de <u>500€</u>.

F – LITIGE:

Tout litige sera jugé par la Commission du Fair- Play et en dernier ressort par le Comité de Direction du District.

G - DEROULEMENT: Dans le respect des contraintes sanitaires en vigueur.

- 1. A la réunion d'avant match, dans les vestiaires des arbitres, rappel de l'opération avec les capitaines et poignée de main.
- 2. A l'entrée du terrain, une poignée de main entre les arbitres et les Educateurs de chaque équipe.
- 3. Poignée de main de la totalité des joueurs avant et après la rencontre face à la tribune.

IMPORTANT:

En cas de mise hors compétition (Forfait Général ou Déclassement) enregistrée <u>au cours ou en fin</u> de saison pour une équipe Seniors et afin de ne pas léser les clubs d'un même groupe, tous les points de pénalité concernant les matches joués contre ce même club seront retirés.

Lorsqu'une rencontre n'aura pas eu sa durée réglementaire, les cartons rouges et/ou jaunes (dont le traitement sera suivi en ce qui concerne la sanction disciplinaire normalement par la Commission de Discipline) ne seront pas comptabilisés au Challenge du Fair-Play sous réserve que le dossier ait été étudié par la Commission du Fair-Play puis soumis pour accord au Comité de Direction.

Le Calcul des montées et descentes s'effectue pour chaque équipe de D2 et D3 après l'application du retrait de point du Challenge du Fair-Play Seniors

Pas d'application du retrait de point pour la D1 afin de ne pas pénaliser les clubs du Val de Marne par rapport aux clubs des autres districts.



DISTRICT 94 - Détections / Sélections / Concours INF 2023-2024

| | U13G INF | | | | |
|------------|-----------------|------------|------------------|--|--|
| Date | Horaire | Actions | Localité | | |
| 10/23/2023 | 10h/12h-14h/16h | T1 | PARC DU TREMBLAY | | |
| 10/24/2023 | 10h/12h-14h/15h | T1 | PARC DU TREMBLAY | | |
| 10/25/2023 | 10h/12h-14h/16h | T1 | PARC DU TREMBLAY | | |
| 10/26/2023 | 10h/12h-14h/16h | T2 | PARC DU TREMBLAY | | |
| 10/27/2023 | 10h/12h-14h/16h | T2 | PARC DU TREMBLAY | | |
| 11/8/2023 | 14h/16h | Rattrapage | PARC DU TREMBLAY | | |
| 11/15/2023 | 14h/18h | T3 | PARC DU TREMBLAY | | |
| 11/22/2023 | | Si besoin | PARC DU TREMBLAY | | |

| U14G | | | | |
|------------|-----------------|---------------|------------------|--|
| Date | Horaire | Actions | Localité | |
| 12/13/2023 | 14h/16h-16h/18h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY | |
| 1/17/2024 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY | |
| 1/24/2024 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY | |
| 1/31/2024 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY | |
| 2/7/2024 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY | |
| 2/14/2024 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY | |
| 2/19/2024 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY | |
| 2/20/2024 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY | |
| 2/21/2024 | | INTERDISTRICT | PARC DU TREMBLAY | |

| U15 G | | | | |
|--------------|---------|---------------|------------------|--|
| Date | Horaire | Actions | Localité | |
| 9/27/2023 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY | |
| 10/4/2023 | 16h/18h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY | |
| 10/11/2023 | 16h/18h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY | |
| 10/18/2023 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY | |
| 10/25/2023 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY | |
| 10/30/2023 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY | |
| 10/31/2023 | | INTERDISTRICT | PARC DU TREMBLAY | |

| | l | J16G | |
|------------|---------|---------------|------------------|
| Date | Horaire | Actions | Localité |
| 9/27/2023 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 10/4/2023 | 16h/18h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 10/11/2023 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 10/18/2023 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY |
| 10/25/2023 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY |
| 10/31/2023 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 11/2/2023 | | INTERDISTRICT | PARC DU TREMBLAY |

| U13F INF | | | |
|------------|---------|---------|------------------|
| Date | Horaire | Actions | Localité |
| 11/22/2023 | 14h/16h | T1 | PARC DU TREMBLAY |
| 11/29/2023 | 14h/16h | T2 | PARC DU TREMBLAY |
| 12/6/2023 | 14h/16h | T3 | PARC DU TREMBLAY |

| | | J14F | |
|------------|---------|--------------|------------------|
| Date | Horaire | Actions | Localité |
| 10/4/2023 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 10/11/2023 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 10/18/2023 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 11/8/2023 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 11/22/2023 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 12/6/2023 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 12/20/2023 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY |
| 1/17/2024 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 1/24/2024 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 1/31/2024 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY |
| 2/7/2024 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY |
| 2/14/2024 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 2/16/2024 | | NTERDISTRICT | PARC DU TREMBLAY |
| 2/28/2024 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 3/13/2024 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 3/27/2024 | 14h/16h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 4/24/2024 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY |

| | = 1 | J15F | |
|------------|---------|--------------|------------------|
| Date | Horaire | Actions | Localité |
| 9/27/2023 | 16h/18h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 10/4/2023 | 14h/16h | DETECTION | PARC DU TREMBLAY |
| 10/11/2023 | 14h/17h | AMICAL | PARC DU TREMBLAY |
| 10/18/2023 | 16h/18h | Centre Perf | PARC DU TREMBLAY |
| 10/30/2023 | | NTERDISTRICT | PARC DU TREMBLAY |



NOUVEAU



ARBITRES / CLUBS UNIFORMISATION DES PRELEVEMENTS A TOUTES LES COMPETITIONS

Le Comité de Direction du District réuni en date du 07 Septembre 2023, <u>a validé</u> <u>la mise en place du prélèvement automatique des clubs cette saison pour les frais d'arbitrage concernant : </u>

- LES COUPES DU VAL DE MARNE
- LES DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS.

Le District effectuera le paiement des arbitres à partir des données informatiques et facturera les clubs des sommes dues pour chaque match les concernant.

Attention! Les clubs qui ne sont pas encore concernés par ces prélèvements automatiques, doivent adresser un RIB au District dès maintenant (par mail ou courrier).

Un prélèvement du montant correspondant (aux demandes des clubs ou match de coupe) sera débité vers le 20 du mois du montant total des frais d'arbitrage.

Dans un deuxième temps, l'arbitre officiel sera réglé le 25 du même mois.

Ainsi les clubs n'auront plus à prévoir de chèque ou d'espèces avec eux pour indemniser directement l'arbitre, ce qui évitera les amendes aux clubs pour « non-règlement des frais d'arbitrage ».

Chaque mardi, la Commission Départementale d'Arbitre pointera les fiches d'indemnités envoyées par les arbitres opérants et les éventuels absents avec le concours des clubs concernés.

AUCUNE TRANSACTION MONETAIRE ENTRE LES CLUBS ET LES ARBITRES

Objectif: UNIFORMISER LA PROCEDURE A TOUTES LES COMPETITIONS ET DIVISIONS

Pour:

- Ne pas recevoir de multiples mails de la part des arbitres pour des matchs impayés
- Ne pas se retrouver en difficulté avec les comptes en fin de saison
- Avoir un suivi précis sur les paiements

Dans le but de :

- □Faciliter le travail de tout le monde
- ☐Payer les arbitres en temps et en heure

Modalités: « CLUBS et ARBITRES »



Tous les clubs demandant un ou plusieurs arbitres sur une rencontre (y compris tous les matchs de coupe) doivent nous fournir un RIB



Les arbitres auront un lien à leur disposition où ils mettront toutes les informations du match



L'arbitre remettra la fiche d'indemnité au club où il sera noté « L'arbitre sera indemnisé par virement »







Communiqués

Fin de saisie des demandes de licences pour la saison 2022/2023

Comme annoncé à la mi-mars, la **Ligue** a franchi le cap des **300 000 licencié(e)s**, ce qui la place au 11^{ème} rang des *Fédérations Sportives Nationales*. Pour se rapprocher voire dépasser la 10^{ème} Fédération Sportive (*la Fédération Française de Rugby*), il ne nous reste plus que quelques jours !

En effet, afin d'effectuer les paramétrages nécessaires au démarrage de la saison **2023/2024** dans les meilleures conditions, la F.F.F. ferme l'accès à la saisie des licences au titre de la saison 2022/2023 le Dimanche 30 Avril prochain.

Au-delà de cette date, vous ne pourrez plus saisir de demandes de licences via Footclubs.

Demandes de licences 2023/2024 : Mise à jour des photos et des adresses mails

Afin de vous permettre de préparer la nouvelle saison dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de mettre à jour, dès à présent, les adresses mails de vos licenciés ainsi que leurs photos.

Concernant les photos, à partir du 1^{er} Mai prochain, vous pourrez renouveler, sur Footclubs, les photos de vos licenciés dont la durée de validité est à échéance à l'issue de la présente saison.

Comment savoir si une photo doit être renouvelée? Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouve-lée, sera signalé par un encadré rouge en face de son nom. Lorsque vous vous positionnerez sur cet encadré, la mention « photo invalide » apparaîtra ; il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

Pour rappel, la photographie est une pièce obligatoire pour toute demande de licence ; à défaut d'une photographie valide, la demande de licence sera donc refusée.

Concernant la mise à jour des adresses mails (ou la saisie de ces adresses), elle est nécessaire afin de préparer au mieux la mise en place au sein du club de la dématérialisation des demandes de licences.

Pourquoi ? La formulation de vos demandes de licences via la dématérialisation permet de réduire (i) la charge administrative du club (s'il y a toujours un travail de vérification des informations, le club n'a plus à scanner les documents de chacun de ces licenciés) et (ii) le temps de traitement par la Ligue de vos demandes de licence.

<u>NB</u>: à ce jour, sont concernées par la dématérialisation les demandes de licences « R » et « A » des joueurs, dirigeants, volontaires et arbitres.



Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

| DEMANDE D'AFFILIATION (Article 22 des RG FFF) | Attestation sur l'honneur (nouveau modèle en PJ) Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) PV de l'Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l'association) Statuts de l'association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football. |
|---|--|
| FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF) | - Attestation sur l'honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de <u>création</u> du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) - PV de l'Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l'association) - Statuts de l'association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en <u>la pratique du football</u>. - PV de l'Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution |
| FUSION- ABSORPTION (Article 39 des RG FFF) | -PV de l'Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l'Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion- absorption |
| CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF) | Récépissé de déclaration de modification en Préfecture |
| DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D'UN CLUB OMNISPORT | PV d'AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépen- dance + récépissé de création en Préfecture |



Licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

| Support de la feuille de match | Modalités de présentations des licences |
|--------------------------------|---|
| Tablette (F.M.I) | De manière dématérialisée, sur la tablette du club re- cevant |
| Papier | OU Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie (document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre) |

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné



La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

<u>NB</u> : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 susvisé :

- Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club)
- Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence (pour les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière ou pour ceux dont la durée de validité du précédent certificat médical est expiré)

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

- 1. a) Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.
- **b)** Toutefois **P**our les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.
- c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.
- 2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à deux maximum reste le même.

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

Procès-Verbaux



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL

Samedi 09 septembre 2023

Présidence de M. Denis TURCK

<u>Membres présents</u>: Mmes Estelle BATHENAY, Pascale CHOQUET, MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE, Jean-Jacques FOPPIANI, Bruno FOLTIER, Edgard KOUNDE, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI,

<u>Assistent</u>: Mmes Lili FERREIRA (Directrice Administrative), Marie-Thérèse POLICON, MM. José DIAS (CDA), Hervé HAPPY (CTD), Dr Michel THOMAS, Hédi OUDAYA (Partiellement) et Igor GRADINARI (partiellement) <u>Absents Excusés</u>: Mmes Sandrine IACOVELLA, Patricia GUILIANI, M. Francis DELAGE, Dr Mani BOLOURIAN

PROCES-VERBAUX

Les Procès-verbaux des 28 juin 2023 et 11 juillet 2023 sont approuvés par retour de mail et diffusés sur le site et le journal Numérique.

Le Comité valide.

REMERCIEMENTS

- -à Louis VINCENTI, pour sa carte de vacances
- -à Jean-Claude GIRARD, pour sa carte postale

NECROLOGIE

MACALOU Makan, décédé à l'âge de 49 Ans, responsable des U8-U9 durant de longues années au Club Portugais Académica de Champigny, mais surtout enfant du club,

A sa famille, à ses proches, à son Club, le District du Val de Marne de Football adresse ses très sincères condoléances.

Mme SAMBA, épouse d'un fidèle serviteur du District, décédée le 22 août 2023.

A Aubin, à sa famille, à ses proches, le District du Val de Marne de Football adresse ses très sincères condoléances.

COMMISSIONS

Nouvelles candidatures:

• M. KHELIEL Izdihar, Technique

A recevoir par le Président de la Commission Technique

M. Arnaud GEORGES, Délégué

Le Comité valide, sous réserve de validation par le responsable des Délégués M. Louis VINCENTI.

1

Arrêts:

M. Amine BELOUFA, Commission Futsal

Le Comité le remercie pour les services rendus.

M. Jean-Claude TAVENOT, Commission Statuts et Règlements

Le Comité luis souhaite un prompt rétablissement et le remercie pour les Services rendus et lui précise que la porte du District, si son état s'améliore, restera toujours ouverte pour un retour.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Samedi 07 octobre 2023

Espace Culturel Gérard Philippe 54, Boulevard du Château **94500 Champigny/Marne**

Dans le cadre de la prochaine Assemblée Générale du District :

1-Proposition « Ordre du Jour »:

Accueil des Délégués par M. Denis TURCK, Président du District du Val de Marne

- Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes
- Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 22 Octobre 2022 à Ablon/Seine

(Parution E-Foot N° 621 du 30 Mars 2023)

- Allocution du Président et des Membres du Comité de Direction
- Approbation du Rapport Moral, saison 2022 & 2023
- Fair-Play Nouvelle proposition
- Rapport Financier au 30 Juin 2023
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes b) Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2023
- Budget Prévisionnel 2023 & 2024
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du Budget Prévisionnel 2023 & 2024
- Questions diverses présentées par les Clubs (*)

Clôture de l'Assemblée Générale et Pot de l'Amitié

Rappel: l'amende pour absence à l'Assemblée est de 10 € par voix.

Les Récompenses seront remises après chaque point de l'ordre du jour

(*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée (Rubrique : « Questions Diverses présentées par les Clubs »)

être adressées « <u>en lettre recommandée avec accusé de réception »</u> ou par <u>« mail officiel »</u> à en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard <u>le 20 Septembre 2023</u>

Le Comité valide l'ordre du jour de l'Assemblée avec ajout d'un point relatif au Fair-Play pour proposer des modifications.

Le Comité rappelle que les Ballons des Challenges du Président du « Conseil Départemental » seront remis au District sur des Journées portes ouvertes, un mail sera adressé à tous les clubs concernés et une diffusion paraitra sur le journal Numérique et Site Internet :

Rappel des critères :

| | REPARTITION | |
|-------------|--|--|
| 1 à 99 | 2 ballons | |
| 100 à 499 | 10 ballons | |
| 500 à 999 | 15 ballons | |
| +1000 | 20 ballons | |
| Futsal | 4 ballons (ayant au moins une équipe) | |
| Foot Réduit | 10 ballons (ayant une école de football) | |

2-Budget: Présentation et explications par le Trésorier Général, M. Bruno FOLTIER:

- * Bilan au 30 Juin 2023
- * Budget Prévisionnel 2023 & 2024

Après échanges, le Comité valide, les documents financiers.

Ils seront diffusés aux Clubs, avec les rapports du Commissaire aux Comptes, dans la plaquette adressée avec la convocation à l'assemblée Générale au plus tard 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale à tous les Clubs.

Pour action:

- *Diffuser l'ordre du jour sur le journal Numérique
- *Envoyer la convocation officielle, au plus tard 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale
- *10 jours avant l'Assemblée Générale, une réunion préparatoire aura lieu pour définir le déroulement de la journée et les divers intervenants (Bureau du Comité de Direction)
- *Mettre en place les journées « portes ouvertes » pour la remise des ballons

REUNIONS SECTEURS « CLUBS »

Le Président ouvre un débat sur la continuité ou pas des réunions par secteurs.

Après des échanges, il est décidé une continuité et de passer les secteurs de 5 à 3 (à redéfinir).

Le but des réunions est d'être au plus proche des clubs, à l'écoute des difficultés et d'être facilitateur pour des actions à mettre en œuvre.

Le projet proposé s'appuiera sur les retours du dernier Séminaire des Présidents-es et sur les problématiques majeures identifiées ,soit :

Action qui avait été proposée :



Le souhait des clubs présents lors du séminaire sur l'action présentée :

PUBLIC: Educateurs – Dirigeants – Parents.

FORMAT : Réflexion sur 2 ou 3 ½ journées 2 fois dans la saison : En septembre / octobre et Au début des matches retours

INTERVENANTS:

• Créer un déroulé type identique pour tous les intervenants

Faire intervenir:

- Le référent arbitrage et/ou le ou les arbitres des clubs,
- > Le directeur technique,
- Un intervenant du district pour parler de l'arbitrage (pas forcément un membre de la CDA),
 - Voir pour faire intervenir un arbitre qui aurait eu des problèmes (à la place d'un arbitre de l'élite qui n'apportera pas grand-chose).

Il avait été évoqué la possibilité de rendre ces ½ JOURNEES <u>OBLIGATOIRES et en cas d'absence une</u> forte sanction serait appliquée.

<u>Constitution d'un groupe de travail</u>: **Estelle BATHENAY, Patrick DARDENNES, Henri BAQUE, Régis ETIENNE, Jean-Pierre LACHASSAGNE**

Retour sur les questionnaires « FOOTBALL FEMININ » (Remis lors du dernier Séminaire) Intervention : Estelle BATHENAY qui fait un point sur les retours enregistrés

| Bilan questionnaire féminin – séminaire des présidents 2023 | | | |
|---|--|--|--|
| Nombre de questionnaires | 22 | 1 | |
| Clubs de moins de 300 licenciés | 6 | | |
| Clubs entre 301 et 500 | 6 | | |
| Clubs entre 501 et 1000 | 8 | | |
| Clubs avec plus de 1000 | 2 |] | |
| Rapport à la pratique féminine | 1 | | |
| Clubs de moins de 300 licenciés | Volonté de soutien et développement. | | |
| Clubs entre 301 et 500 | Volonté de soutien. | | |
| Clubs entre 501 et 1000 | Volonté de soutien dont 2 notent égale | ment obligation. | |
| Clubs avec plus de 1000 | Obligation et soutien. | | |
| | | Idées | |
| Clubs de moins de 300 licenciés | Les clubs demandent à être accompagnés dans le développement | Proposer des réunions pou accompagner les clubs en fonction de leurs besoins – diagnostic / plai | |
| Clubs entre 301 et 500 | de la pratique. | d'actions (dans l'esprit des réunions de secteur). | |
| Clubs entre 501 et 1000 | Les clubs demandent à être accompagnés dans le développement de la pratique – recrutement et partage d'expériences. | Proposer des réunions pou accompagner les clubs en fonction de leurs besoins – plan d'action autour de recrutement et thèmes de réunion favorisant les échanges entre clubs. | |
| Clubs avec plus de 1000 | les clubs demandent à être accompagnés dans le développement de la pratique. | ? | |
| Engagement d'équipes | 7 | | |
| Clubs de moins de 300 licenciés | Pas d'équipes seniors en majorité. Filles disséminées dans les équipes garçons en lien avec le problème de recrutement. | | |
| Clubs entre 301 et 500 | Quasiment tous n'ont pas d'équipes seniors, mais équipes de jeunes donc probable fidélisation des jeunes vers les équipes seniors. | | |
| Clubs entre 501 et 1000 | Équipes jeunes et seniors. Corrélation à faire avec l'obligation fédérale qui explique la présence des équipes | | |
| Clubs avec plus de 1000 | mais volonté associative du club de répondre à cette demande, donc on peu supposer un choix non subi. | | |
| Arbitrage féminin | 3/22 | Leviers : - communication dans les clubs - se rapprocher du monde scolaire - communication sur les réseaux | |

Rappel des secteurs de la saison antérieure :

ST MANDE FC / VINCENNES CO / VAL DE FONTENAY AS / FONTENAY US / NOGENT FC / LE PERREUX FRANCIL / BRY FC / / PORTUGAIS ACA / CHAMPIGNY FC / ASOMBA / VILLIERS ES /BORDS DE MARNE FUTSAL

Membres du Comité sur ce secteur : Estelle BATHENAY, Bruno FOLTIER et Jean-Pierre MAGGI

SECTEUR 2:

CHARENTON CAP / ALFORTVILLE FC / ALFORTVILLE US / MAISONS ALFORT FC/ IVRY OC / IVRY US/ VITRY CA / VITRY ES / ST MAUR VGA FEMININES / ST MAUR VGAUS / JOINVILLE RC /PARIS O.ESPOIRS

Membres du Comité sur ce secteur : Patrick DARDENNES et Jean-Jacques FOPPIANI

SECTEUR 3:

ARCUEIL COSM / GENTILLY AC / KREMLIN BICETRE CSA / VILLEJUIF US / CACHAN CO / HAY LES ROSES CA / CHEVILLY LARUE ELAN / **FRESNES AAS / RUNGIS US**

Membres du Comité sur ce secteur : Régis ETIENNE et Edgard KOUNDE

SECTEUR 4:

CRETEIL LUSITANOS US / CRETEIL UF / BONNEUIL CSM / CHOISY LE ROI AS / THIAIS FC / ORLY AS / VALENTON FA / VILLENEUVE AFC / LIMEIL BREVANNES AJ / VILLENEUVE ABLON CO

Membres du Comité sur ce secteur : Pascale CHOQUET et Jean-Pierre LACHASSAGNE

SECTEUR 5:

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL / CAUDACIENNE ES / ORMESSON US / SUCY FC / NOISEAU SS / BOISSY FC / MAROLLES FC / **VILLECRESNES US /SANTENY SP L / MANDRE PERIGNY FC**

Membres du Comité sur ce secteur : Patricia GUILIANI et Sandrine IACOVELLA

Pour actions:

🦊 Le groupe de travail devra se réunir afin de faire des propositions pour la saison en cours

🦊 Questionnaire « Football Féminin » à remettre à tous les clubs présents lors de la réunion de rentrée prévue au District, le Samedi 16 Septembre 2023

POINT SUR LES SERVICES CIVIQUES

Intervention de Patrick DARDENNES, qui fait un point sur les Services Civiques et les modalités définies pour la saison à venir..

Présentation:

UNE EXPERIENCE RECIPROQUE ENRICHISSANTE

2023 - 2024

DEMARCHE 2023 - 2024

- Consolider notre agrément
- Faire respecter la date limite de dépôts du dossier complet sous peine d'annulation du poste du service civique
- Atteindre 100% de présence aux actions obligatoires
- Le District propose un nombre maxi de services civiques au club (Fonction des demandes passées et de l'implication 22/23)
- Programmation des actions au 1er trimestre = En cas d'absence rupture du contrat par le district
- Faire respecter par le club la mission principale du service civique =

Fiche de poste et planning dans le dossier d'inscription – Contacts de validation

CONSTATS

- Absentéisme aux actions obligatoires
- Peu de participation aux actions du district
- 3 SC ont bénéficié de l'offre formation gratuite
- Certaines missions ne sont pas en accord avec la démarche service civique (Joueurs, buvette,..)

RETRO-PLANNING:

-Mail clubs 22/23 : Nombre de SC attribués - Justification

Mail clubs nouveaux : Demande de souhaits

Envoi 9/6 - Retour confirmation club 19/6 - Si pas de retour club = Pas de besoin SC

- 20/6 -Confirmation du nombre de SC attribués + Liste des documents pour constituer des dossiers Retour des dossiers - Date limite 23/8 - Relance 19/7 -
- 3/9 Passage au district des SC Validation et signature du contrat Du 5/9 au 14/9

-Réunion de rentrée : Lundi 18/9 à 19H Signature charte tripartite : SC - Référent - District -Réalisation des 2 actions obligatoires : Oct / Janvier PSC1 + Action civique Participation à 2 actions district pendant la période

21/22: 70 SC

82 SC - 28 Clubs 22 / 23 :

23/24: 54 SC - 24 Clubs

Nouveaux clubs: 12 SC - 7 Clubs 66 SC - 31 Clubs

A ce jour :

- Postes disponibles : 66 volontaires engagés sur une période de 8 mois pour 31 clubs
- Début de la mission : Octobre
- 59 dossiers reçus complets
- **59** saisis dans ELISA
- 4 clubs doivent envoyer les dossiers (ce qui correspond à 6 volontaires) avant le 12/9

Prochaines dates dans le planning:

- Du mardi 5 au jeudi 14 septembre : Réception des volontaires pour la signature des contrats
- Jeudi 14 septembre : Dernier délai pour recevoir les dossiers manquants
- Vendredi 8 septembre : Convocation des volontaires à la réunion de lancement
- Lundi 18 septembre : Réunion de lancement

TOURNOI INTERNATIONAL U16

Pour la 24ème Edition du Tournoi International la Fédération prend en charge les hébergements et le Président du District informe que les aides obtenues la saison dernière sont reconduites pour cette saison. La Fédération Française de Football et le District du Val de Marne de Football organisent du *30 Octobre au 5 Novembre 2023*, le **24**ème Tournoi International des 16 ans (nés au 1^{er} janvier 2008 et après), ouvert sur invitation aux quatre Sélections Nationales suivantes : **ANGLETERRE & JAPON & SUISSE & France** Une visite des terrains est programmée par le sélectionneur et le représentant de la FFF, le vendredi 22 septembre2023.

Le Tournoi se déroule selon le système de Championnat ; chaque équipe rencontrant tous les adversaires de son groupe en matchs aller. Les 5 sites retenus sont :

- Bonneuil Sur Marne : Complexe Sportif Léo Lagrange
- Bry/Marne : Complexe Sportif des Maisons Rouges
- Créteil : Stade Dominique Duvauchelle
- Limeil Brévannes : Stade Didier Pironi
- Plessis Trévise : Complexe Sportif Philippe De Dieuleveut

Rencontres:

MARDI 31 OCTOBRE 2023

Stade Didier Pironi - Av. Descartes à LIMEIL BREVANNES

14h00 = ANGLETERRE / JAPON

Stade Dominique Duvauchelle—2 Rue Dominique Duvauchelle à CRETEIL

16h00 = FRANCE / SUISSE

JEUDI 2 NOVEMBRE 2023

Complexe Sportif des Maisons Rouges - Rue du Clos Sainte Catherine à BRY SUR MARNE

14h00 = JAPON / SUISSE

Complexe Sportif Philippe Dieuleveult –Av. Maurice Berteaux au PLESSIS TRÉVISE

16h00 = FRANCE / ANGLETERRE

SAMEDI 4 NOVEMBRE 2023

Complexe Sportif « Léo Lagrange » Rue Auguste Delaune à BONNEUIL SUR MARNE

14h00 = SUISSE / ANGLETERRE 16h00 = FRANCE / JAPON

Le Comité valide les lieux et les horaires des rencontres.

Pour actions:

^{*}Envoyer l'affiche aux Communes qui accueillent les rencontres

^{*}Fixer les diverses réunions préparatoires

RETOUR SUR LE GROUPE DE TRAVAIL CHALLENGE « FAIR-PLAY »

Intervention de Patrick DARDENNES, retour sur la Groupe de Travail qui propose la révision du règlement comme suit :



Après un large débat et des échanges sur ce challenge, il a été décidé de présenter une modification du règlement à l'Assemblée Générale du District

Le Secrétaire Général, Patrick DARDENNES présentera les modifications proposées.

Pour action:

Préparer la diapositive de modification proposée pour l'Assemblée Générale

CELLULE PREVENTION CONTRE LES VIOLENCES « Sexistes et Sexuelles »

La création de la cellule : "PREVENTION CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES et SEXUELLES » a été validée au Comité de Direction de Juin 2023.

Les sujets étant très sensibles et douloureux, il faut trouver un mode de diffusion en direction des Clubs afin qu'ils aient connaissance de l'existence de cette cellule pour :

- Informer des nouvelles Lois
- 🖊 Ecouter
- Aider en orientant
- 🦊 Accompagner si besoin

Membres de cette cellule : Pascale CHOQUET & Bruno FOLTIER

Pour action:

Préparer une communication vers les clubs afin de les informer de la création de cette cellule et préciser le mode de fonctionnement pour le prochain Comité de Direction

FINANCES

1/Relevés « Clubs » N° 21 – Point depuis le dernier Comité de Direction.

Intervention de Lili FERREIRA qui fait un point sur le 2ème relevé N° 21 « COMPTE CLUB » arrêté à la date du 31 mai 2023 et avec date limite de règlement fixée au 14 juin 2023

Le total des relevés représentant un montant de : 95 0000 €

Restant dû au 28 Juin 2023 : 31 0000 €, le Comité avait décidé de donner une nouvelle date avant sanction (*) . Un grand nombre a régularisé, il reste à ce jour les clubs ci-après qui ont tous été appelés pour régulariser au plus vite le 09 septembre 2023 /

| <u>N°</u> | | | |
|----------------------|-------------------------|-----------------|----------------------|
| D'AFFILIATION | NOMS DES CLUBS | MONTANTS | |
| 521869 | ALFORTVILLE US | 2 400,00 € | Pas engagé à ce jour |
| 560973 | FOOT CLUB VAL DE BIEVRE | 941,33 € | Pas engagé à ce jour |
| 581617 | OLYMPIQUE PARIS ESPOIR | 850,00€ | U16 D3 et U14 |
| 616119 | BUTTES AUX CAILLES F.C. | 107,20€ | Entreprise |
| 654256 | ASPTT MAISONS ALFORT | 61.20 € | Radié |

2/Travaux

Intervention du Président qui explique les démarches entreprises en prévision de travaux dans le District par un cabinet d'architecte, diagnostic et avant-projet.

Ces études existent et serviront à l'avenir, mais le District ne peut pour le moment pas s'engager dans les travaux.

Pour actions:

- 🖊 Envoyer mails aux clubs n'ayant pas régularisé, même si pas engagé à ce jour ou radié
- Prendre RDV avec l'Architecte et l'informer de l'arrêt de la mission en régularisant le restant dû sur les prestations faites.

COLLEGE DES PRESIDENT(E)S

La dernière réunion du Collège des Président(e)s s'est tenue le mardi 07 mars 2023.-

LE THEME DE LA REUNION : ORGANISATION DU FOOTBALL ANIMATION A EFFECTIF REDUIT

ANALYSE ET PROPOSITION DE LA COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Un nouveau collège va être constitué avec des nouveaux clubs par le Président et le Secrétaire Général pour la saison à venir.

Il tiendra compte de plusieurs critères avec une représentativité de nos différentes pratiques (Futsal, Diversifié, Féminines, etc...).

Pour actions:

Constituer un nouveau collège et prévoir une nouvelle date de réunion

PROJET GESTION DES MATCHS

Composition d'un Groupe de Travail « Suivi des Rencontres »

Ce groupe de travail est constitué pour concevoir un projet autour du dossier soumis par Egard KOUNDE.

Groupe de travail:

Edgard KOUNDE *(Pilote du projet)*Jean Pierre LACHASSAGNE
Pascale CHOQUET
Henri BAQUE
Assistera le Président du District, M. Denis TURCK

+ José DIAS et Stéphane CALEGARI pour avoir leur avis également en termes d'arbitrage et technique.

TECHNIQUE

Intervention d'Hédi OUDAYA, technicien du District pour donner des explications sur les nouvelles formations qui vont être dispensées par le District.

Aucune programmation ne peut être faite à ce jour n'ayant pas tous les éléments nécessaires.

La 1^{ère} formation était prévue le 03 octobre 2023, mais a dû être retirée ,normalement impossible avant le 22 octobre, n'ayant pas le nouveau logiciel de suivi.

Passerelle pour les équivalences prévues jusqu'en 2027, mais à ce jour même certifié = non validé car toujours pas de contenu pour la journée complémentaire prévue (non créée à ce jour par la LPIFF)

Il est préconisé de faire 4 certifications maximum par an.

FORMATIONS:

Arrêt des CFF1 / CFF2 / CFF3 dispensées par le District jusqu'à la fin de la saison 2022/2023.

En 2023/ 2024, ces formations ont disparu au profit des DF dont la responsabilité est assumée par l'IR2F (Ligue de Paris Ile de France de Football). Les Districts ont à leur charges des nouvelles formations : les CFI qui ne rentrent pas dans les obligations, ce qui diminue le pouvoir d'attraction car le profil des éducateurs de notre territoire se veut majoritairement intéressé par les formations diplômantes.

Force de constater que la disparition des formations diplômantes au niveau du district est très problématique.

Projets et actions à venir :

- Mise en œuvre d'Hospi'Foot à partir d'octobre 2023 Projet conceptualisé lors de la saison 2022/23, favorisant l'inclusion et permettant la pratique au public en situation d'handicap dont les cibles prioritaires sont les internes d'IME et d'hôpitaux.
- Une réflexion est engagée avec l'association « Les enfants de la Balle ». L'objectif de ce partenariat est de permettre à des enfants atteints de troubles psychiques légers d'intégrer un club de football.
- Réflexion autour d'un plan évènementiel lié au JO: Créer une compétition regroupant les différentes épreuves reprenant les pratiques de Foot Loisirs sur laquelle un classement global serait défini pour tous les clubs participants: type "décathlon".

- Dans la continuité de la saison dernière, nous souhaitons donner une suite à la Girly Tour. Nous envisageons d'orienter le développement de la pratique en axant notre plan d'action autour de l'arbitrage et du rôle/de la place de la dirigeante.
- Nouvelle formule concernant les plateaux U6-U7 et U8-U9 : les plateaux auront lieu le samedi matin en alternance avec les U10-U11. Les équipes U6-U7 et U8-U9 seront regroupées sur un même site.
- Nouvelle formule pour les critériums U10 à U13 : un brassage aura lieu sur 4 dates. Les critériums démarreront après les vacances de la toussaint.
- Critériums U10-U12-U14-U16 : un partenariat est envisagé avec les clubs de Marne la Vallée du
 77. L'objectif est de permettre aux clubs d'avoir suffisamment de matches.
- Réorganisation interne concernant la gestion du processus de détections et de sélections.
- La réforme des formations ne nous permet pas d'envisager le respect de notre calendrier prévisionnel. A savoir, une première formation CFI à la date du 3 octobre 2023.

Actions programmées:

Septembre 2023

| <u>Septemble 2025</u> | | | |
|---|--|--|--|
| 11 septembre 2023 – Réunion du FA – Caudacienne ES | 23 septembre 2023 – Journée d'Accueil U8/U9 Matin & AM | | |
| 14 septembre 2023 – Commission Féminine | 27 septembre 2023 – Détection U16G | | |
| 14 septembre 2023 – Commission Futsal | 27 septembre 2023 – Détection U15G | | |
| 15 septembre 2023 – Commission Technique | 27 septembre 2023 – Détection U15F | | |
| 16 septembre 2023 – Réunion de la Pratique Féminine* | 28 septembre 2023 – Sport à l'Hôpital Bicêtre | | |
| 17 septembre 2023 - Journée « Foot en Marchant » | 30 septembre 2023 – Journée d'Accueil U7 Matin & AM | | |
| 18 septembre 3023 – Réunion du FA –Elan Chevilly | 30 septembre 2023 – Journée d'Accueil U8/U9F Matin | | |

Octobre 2023

| 04 octobre 2023 – Détection U16G | 18 octobre 2023 – Détection U14F |
|--|--|
| 04 octobre 2023 – Détection U15G | 23 octobre 2023 – Détection U13G – Matin et AM |
| 04 octobre 2023 – Détection U15F | 24 octobre 2023 – Détection U13G – Matin et AM |
| 04 octobre 2023 – Détection U14F | 25 octobre 2023 – Détection U13G – Matin et AM |
| 11 octobre 2023 – Détection U16G | 25 octobre 2023 – Amical U16G |
| 11 octobre 2023 – Détection U15G | 25 octobre 2023 – Amical U15G |
| 11 octobre 2023 – Amical U15F | 26 octobre 2023 – Détection U13G – Matin et AM |
| 11 octobre 2023 – Détection U14F | 27 octobre 2023 – Détection U13G – Matin et AM |
| 14 octobre 2023 – Certification | 30 octobre 2023 – Centre de perfectionnement U15G |
| 18 octobre 2023 – Amical U16G | 30 octobre 2023 – Interdistrict U15F |
| 18 octobre 2023 – Amical U15G | 31 octobre 2023 – Centre de perfectionnement U16G |
| 18 octobre 2023 – Centre de perfectionnement U15F | 31 octobre 2023 – Interdistrict U15G |

ARBITRAGE

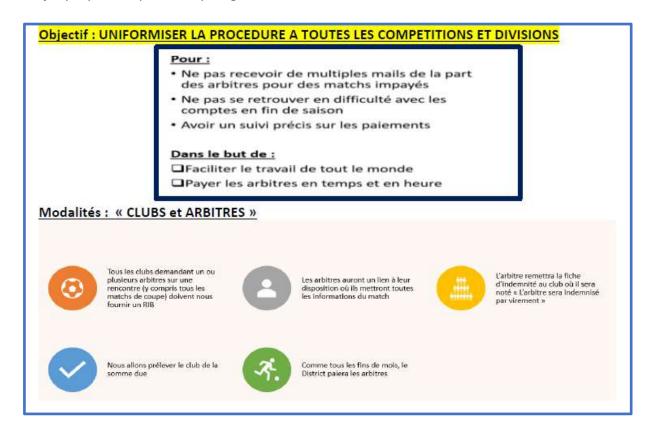
Règlement et annexes de la CDA (Transmis par mail à tous les Membres)

Le règlement et ses annexes sont validés par le Comité de Direction.

Il a été décidé de proposer à titre d'expérimentation, dans un 1^{er} temps, à la Commission Départementale d'Appel, de donner la possibilité aux Arbitres officiels s'étant excusés de leur absence 48h avant la réunion, de participer en Visioconférence.

Demandes d'arbitres des CLUBS et matchs des Coupes du VDM :

Projet proposé et présenté par Igor GRADINARI :



Le Comité valide à l'unanimité cette nouvelle procédure pour la mise en place du prélèvement automatique des clubs cette saison pour les frais d'arbitrage concernant :

- **LES COUPES DU VAL DE MARNE**
- LES DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS

Ainsi, sur toutes les compétitons du District, dès cette saison, aucune transaction monétaire entre les Clubs et les Arbitres.

Intervention de José DIAS, Président de la CDA sur les points ci-après :

EFFECTIFS

- Renouvellements: 141 arbitres
 - Perte de 13 arbitres (confirmation appel) mais un effectif plus élargi que la saison 2022/2023 (104)
 - 4 féminines / +3 / +3
- Stagiaires à valider : 16

| | Nb prévu | Renouvellements | Non renouvelés | Appels* |
|------------|----------|-----------------|----------------|---------|
| AA1 | 8 | 8 | | |
| AA2 | 14 | 12 | 2 | 1 |
| D1 | 16 | 15 | 1 | 1 |
| D2 | 23 | 20 | 3 | 2 |
| D3 | 56 | 36 | 20 | 7 |
| DIV | 17 | 17 | | |
| JAD | 46 | 31 | 15 | 2 |
| Stagiaires | 16 | | | |
| Futsal | 2 | 2 | | |
| | | | | |
| Total | 198 | 14 1 | 41 | 13 |

LALENDRIER

- > 29/08 : CDA de rentrée
- > 06/09 : Exercice physique au District
- > 14/09 : réunion de début de saison des arbitres à Créteil
- ➤ 16/09 : stage de rentrée des arbitres (tests physique et théorique)
- Du lundi 18/09 au lundi 25/09 : QCM
- 21/09 : réunion des observateurs
- 23; 24; 30/10 et 01/10 : FIA 1 (7 inscrits)
- 30/09 : Rattrapage test physique
- > 05/10 : Formation Continue 1
- > 19/10 : Test physique futsal
- 23; 24; 25 et 26/10: FIA 2 en semaine pendant vacances (2 inscrits)

POINT

OBSERVATIONS

- 21/09 : réunion des observateurs
- 24/09 : début des observations avec les 16 stagiaires
- 08/10 : début des observations

-

DESIGNATIONS

- 10/09 : désignation de la première journée en Ligue (D1 et AA1)
- 24/09 : pré-désignations effectuées sur le nouveau portail
- Problème de désignations Ligue mais maintenant résolu.

♣ CRA

COMPOSITION + CALENDRIER

Jeudi 28 septembre - Jeudi 14 décembre - Jeudi 30 mai 2024

COMPETITIONS

U15

ACTIONS-PRIORITES

- ACCOMPAGNEMENT
- PRIORITE JAD
- FEMININES: CINDY BUFFARD, STEPHANIE DI BENEDETTO, JEANNE CREIGNOU
- > VALIDATION RI
 - Suppression de la catégorie Départemental 4 et de l'Article de la fusion des catégories,
 - Modification de la FAR,
 - Modification du calcul des classements et ajout du rapport disciplinaire,
 - Alignement Futsal (QCM/Rapport comme sur le Foot à 11) + Tests physiques Futsal (alignement D1->R3)

Le Comité valide le Règlement.

OBSERVATIONS:

- Départemental 1 : 2 observations
- Départemental 2 : 2 observations
- Départemental 3 : 1 observation
- Assistant 1: 1 observation
- Assistant 2: 1 observation
- JAD: 1 observation
- Futsal 1: 1 observation
- Futsal 2 : 1 observation

Le Comité valide les observations proposées.

Pour actions:

- 🦊 Mettre en ligne les nouveaux règlements de la CDA
- Diffuser sur la proposition pour les demandes d'arbitres et rencontres de coupes

COURRIERS DIVERS

FFF

05/07/23 = JOP 2024 = Engagement FFF « le foot entre en jeu »

12/07/23 = Logiciel Foot Animation Loisir – Poursuite du déploiement de l'Outil

13/07/23 = Procès-verbal Bureau exécutif de la Ligue du Football Amateur

13/07/23 = Courrier Lancement de la Rentrée Futsal 2023/2024 du 2 au 8 Octobre 2023

18/07/23 = Réunion d'information « Déploiement du nouveau module de gestion des compétitions » à la FFF, le 29/08/23

19/07/23 = Audit consommations énergétiques des instances fédérales FFF & EDF

02/08/23 = Mise à disposition de collection Dartfish / Clips vidéo de match féminins

09/08/23 = Courrier aux Présidents de District : outil de ressenti des arbitres

17/08/23 = Courrier d'Appel à candidature phases finales 2023/2024

24/08/23 = Filière de formation des éducateurs, parcours bénévole, diffusion des contenus de formation.

05/09/23 = Election du Président du Collège des Présidents de District = M. RABBY Matthieu (président du district des Pyrénées Atlantiques)

LPIFF

06/07/23 = Courrier adressé au Président de la Ligue demandant une subvention exceptionnelle dans la cadre de l'Action Innovante (en attente réponse).

11/07/23 = Informations Comité Directeur de Ligue 08/07/23

13/07/23 = Groupes 2023/2024

CONSEIL DEPARTEMENTAL 94

29/08/23 = Invitation Réunion Jeux Olympiques & Paralympiques 2024 du 26/09/23

CLUBS

RED STAR FC du 18/08/22 = Invitation Garden Party institutions le 06/09/23 au Centre Entraînement de Marville à Saint Denis.

NOISEAU SS du 18/08/23 = Nouveau Président de club M. Guillochon William

DIVERS

17//07/23 = Lettre adressée à Mme la Vice-Présidente du Sénat Delattre Nathalie pour la remercier pour l'accueil au Palais du Luxembourg en date du 08/07/23.

DIVERS

1- FORMATIONS DIRIGEANT(E)S

Un premier contact téléphonique avec les nouveaux Clubs pour leur proposer une formation (FMI, Accès Footclub, etc...), cette formation sera également mise en ligne pour tous les clubs ayant des nouveaux dirigeants-es ou ayant un besoin de s'informer.

Henri BAQUE, Secrétaire Général Adjoint se charge de proposer rapidement une date.

2- SANCTIONS COMPLEMENTAIRES

Intervention d'Henri BAQUE, qui revient sur les propositions faites au Comité de juin, non retenues. Nouvelles propositions en tenant compte des remarques qui avaient été faites :

Rappel des objectifs:

- Prendre en compte l'évolution des comportements, des pratiques répréhensibles dans les stades
- Proposer des sanctions appropriées pour se doter d'un cadre de référence pour les 3 infractions ci-après :

| Infraction | Contexte | Proposition de sanctions |
|--|--|---|
| Utilisation d'un mégaphone dans l'enceinte du stade à des fins autres que d'encouragement | Insultes nominatives (nom des joueurs, numéro) ou collectives (club), propos discriminatoires, racistes, homophobes, Fait rapporté dans le rapport de l'arbitre ou d'un dirigeant Et/ou reconnu par les dirigeants | 1ier constat : 1 match de suspension de terrain avec sursis pour la catégorie d'équipe concernée En cas de récidive 2 matchs fermes de suspension du terrain pour la catégorie d'équipe concernée Club recevant ou club identifié |

| Infraction | Contexte | Proposition de sanctions |
|---|---|--|
| Projection de produits chimiques | fumigènes, Feux pyrotechniques, Extincteurs, Autres produits, | 1 ^{ter} constat : 1 match de suspension de terrain avec sursis pour la catégorie d'équipe concernée + amende 200 € |
| dangereux susceptibles de porter atteinte à | Dans l'enceinte du stade Sur le terrain ou en dehors Pendant et après match | En cas de récidive 2 matchs fermes de suspension du terrain pour la catégorie d'équipe concernée |
| l'intégrité physique des | Fait rapporté dans le rapport de l'arbitre ou d'un dirigeant | + amende 400 € Club recevant ou club identifié |
| joueurs, dirigeants ou arbitres | Et/ou reconnu par les dirigeants | |

| Infraction | Contexte | Proposition de sanctions |
|--|--|--|
| Jet de projectile sur officiel, joueur, dirigeants, sans causer de blessure | Pendant et après match Dans l'enceinte du stade Fait rapporté dans le rapport de l'arbitre ou d'un dirigeant Et/ou reconnu par les dirigeants | 2 matchs fermes de suspension de terrain pour la catégorie d'équipe concernée + amende 200 € + suspension de l'auteur si identifié |
| | | |

Intervention de Régis ETIENNE qui indique que des sanctions sont déjà prévues dans le barème disciplinaire pour ces faits, mais que les propositions peuvent servir de base uniquement en interne pour une même ligne de conduite à adopter par la Commission.

3- CHALLENGE DYNAMIQUE

Intervention de Patrick DARDENNES qui fait une nouvelle proposition d'attribution des points suite aux changements concernant les formations techniques au sein des District :



CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE - 2023 / 2024





Les 5 premiers = Malle pédagogique d'une valeur de 600 euros
Du 6 -ème au 10 -ème = Malle pédagogique d'une valeur de 300 euros

Si 100 pts sur 100 = Dotation X2 = 1200 euros « Formation dirigeants-éducateurs » départagera les éventuels ex-aequo

DES CRITERES COMPREHENSIBLES ET REALISABLES :

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION - 30 PTS - Participer aux pratiques / aux réunions / CR plateau et FMI.

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL – 10 PTS - Réaliser au moins 2 actions PEF – Communiquer le CR et les photos des actions.

FORMATION - 35 PTS - Inscrire mes dirigeants et éducateurs aux formations organisées par le district , y compris les certifications .

DISCIPLINE EDUCATEURS ET DIRIGEANTS - 10 PTS - Aucun éducateur et dirigeant sanctionné de 6 matchs et plus

DIAGNOSTIC LABEL - 15 PTS - Remplissage complet sur Footclubs du diagnostic label.

Je réalise mes <u>actions du PEF</u> avec compte rendu et photos , je fais mon <u>diagnostic label</u> sur Footclubs, j'envoie mes éducateurs et dirigeants en <u>formation</u>, je sensibilise mes dirigeants et éducateurs au <u>respect</u> des arbitres et des adversaires <u>mon école de foot</u> participe aux pratiques district avec envoi compte rendu ou FMI.

JE PERMETS A MON CLUB UNE DOTATION DE 1200 - 600 - OU 300 EUROS

Pour action:

Mettre le nouveau règlement en ligne

4- FOOT EN MARCHANT

Dans le cadre du développement des nouvelles pratiques, le District organise une séance découverte « Foot en Marchant », le Dimanche 17 septembre 2023 à 9h30 Catégorie des plus de 55 ans

Intervention sur les points suivants :

- **RDV SDJES :** Igor GRADINARI, le lundi 18 septembre 2023 avec Pascale CHOQUET et Bruno FOLTIER (Réunion sur la Laïcité)
- ♣ Projection « HORS JEU » :Projet de mise en scène avec des Arbitres au printemps 2024 à Vitry, le Président de la CDA et Igor GRDINARI vont proposer 3 ou 4 candidats

CALENDRIER

- D2 « VILLECRESNES US » : Contacter le club, à la suite du changement des obligations pour cette saison
- Féminines : 15 équipes en D1 Voir lors de la réunion du Football Féminin si toutes sont confirmées
- Le Comité valide la demande du Secrétariat de ne plus opérer de changement sur les rencontres le vendredi après 12h00 (Art.20 et 24 des RSG du District)
- 🖊 BADGES DIVISION 1 : Refaire les licences des Educateurs, mais s'assurer du suivi par les arbitres

TOUR DE TABLE

Dr Michel THOMAS:

*Remerciements pour l'invitation

Des remerciements en retour lui sont adressés par le Comité en raison de son investissement au sein du District et le travail effectué sur le contrôle des dossiers médicaux

Hédi OUDAYA:

*Souhaite une bonne saison à tous

Estelle BATHENAY:

*Informe que la GIRLY CUP 2024 se déroulera le 22 mai - 8 Equipes

PROCHAIN COMITE DE DIRECTION LE MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 à 18H30

Le Président du District, M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
M. Patrick DARDENNES



COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION MEDIATION EDUCATION

Procès-verbal N°1 Réunion (restreinte) du 11 octobre 2023

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, <u>c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs</u>, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information:

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

N°27390426 - CHOISY AS / THIAIS FC Match de Coupe VDM U16 – du 15/10/23 à 13h00 (Match reporté à date ultérieure jusqu'à nouvel ordre)

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR.

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club THIAIS FC

La commission convoque pour sa réunion du 18/10/2023 à 17h45 :

Les arbitres et délégué officiel désigné sur cette rencontre

Pour le club de CHOISY AS :

Le président Le responsable sécurité du club Le responsable de la catégorie

o Pour le club de THIAIS FC :

Le président Le responsable sécurité du club Le responsable de la catégorie

<u>La commission rappel aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :</u>

Article 8

Les invitations pour l'organisation des matchs sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs invités :

1e invitation = Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission

2e invitation = Match perdu en cas de non présentation devant la Commission (article 40 des RSG)

<u>Match classé sensible</u>

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : 18/10/2023 à 17h30

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 10 Octobre 2023

Présents: Mme POLICON, MM. BRUNET, DIAZ, ARNAUD.

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

PARC DU TREMBLAY- Fermeture des installations

Mercredi 1^{er} novembre 2023 Samedi 11 novembre 2023 Du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024 inclus Lundi 1^{er} avril 2024 Mercredi 1 et 8 mai 2024 Jeudi 9 mai 2024.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel: Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans <u>les 3 dernières journées de Championnat</u> :
 Amende 100.00 euros

RAPPEL pour les COUPES

Il est demandé aux clubs de vérifier les demandes de dérogation horaires si elles ont bien été reconduites.

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match :

CLUBS CONCERNES:

<u>560815 CA VITRY 94.2 - U14 Poule 9 - Terrain suspendu</u>

04/11/23 (sauf tirage des coupes entre les deux matchs)

551086 - AS ORLY - U18 D2 - Terrain suspendu

05/11/23 & 19/11/23 (sauf tirage des coupes entre les deux matchs)

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

26059927 - CO CACHAN 2 / ASOMBA 1 séniors D3.B du 08/10/2023

Lecture du courriel de ASOMBA du 5/10/23.

La commission enregistre le 2ème forfait avisé de ASOMBA

26059927 - CO CACHAN 2 / MAROLLES FC 1 séniors D3.B du 05/11/2023

Accord des deux clubs via footclub et de la commission.

La rencontre aura lieu le 29/10/2023 à 15h.

26059436 - VILLECRESNES US1 / CAUDACIENNE ES1 séniors D3.A du 24/09/2023

Lecture du courrier de l'ES Caudacienne et Villecresnes US du 8/10/23.

Match non joué, annonce tardive de la rencontre suite à modification des calendriers. La rencontre est fixée au 29/10/2023.

27131335 - AS ZENAGA 2 / TROPICAL AC 1 séniors D4.B du 08/10/2023

Lecture du courriel de l'AS Zénaga du 9/10/23.

La commission demande au club la feuille de match, pour entériner le forfait.

FORFAIT GENERAL Championnat et coupes après parution des calendriers

VERS L'AVANT – Séniors D4.C - Courrier du 09/10/23

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier. Avis aux clubs concernés.

580485 VILLENEUVE ABLON US Séniors D1 - Dérogation annuelle

Lecture du courriel de de Villeneuve du 4/10/23 (changement d'horaire).

Les rencontres à domicile de cette équipe se joueront au stade Pierre Pouget à 15h30. Avis aux clubs concernés.

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS

Dates des Rencontres
15 Octobre 2023

<u>Dates des tirages</u> *Effectué*

1er Tour Cadrage

Cuuruye

1/8éme Finale ¼ Finale

½ Finale

Finale

¼ Finale½ FinaleFinale

<u>Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 15 OCTOBRE 2023 à 15h sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.</u>

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT: CRETEIL AC, NOGENT FC, CHEVILLY LARUE ELAN, LIMEIL BREVANNES AJ + clubs évoluant en Ligue.

Coupe VDM Amitié

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE Séniors Amitié

Dates des RencontresDates des tirages1er Tour15 Octobre 2023EffectuéCadrage1/8éme Finale

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 15 OCTOBRE 2023 à 15h sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou **FOOTCLUB**.

EXEMPT: BRY FC 2, PERREUX FR 3, VGA ST MAUR 2, VILLEJUIF US 2, LIMEIL BREVANNES AJ

<u>27338848 – OLYMP. CLUB IVRY 2 / VILLENEUVE ABLON US 2 coupe séniors Amitié du</u> 15/10/2023

Lecture du courriel de l'Olymp. Club Ivry du 10/10/23 (2 matchs / terrain). La rencontre aura lieu le 15/10/2023 à 13h. Prévenir vos adversaires.

<u>27338854 – CHARENTON CAP 2 / KREMLIN BICETRE CSA 2 coupe séniors Amitié du</u> 15/10/2023

Accord des deux clubs via footclub et de la commission le 09/10/23.

La rencontre aura lieu le 14/10/2023 à 18h.

CHAMPIONNAT CDM

Coupe CDM

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

Dates des Rencontres

Dates des tirages

Cadrage

1/8éme Finale

1/4 Finale

1/2 Finale

Finale

CHAMPIONNAT ANCIENS

<u>26073246 – VITRY PORTUGAIS UA / VILLENEUVOISE ANTILLAISE Anciens D2.A du</u> <u>24/09/2023</u>

Dossier en retour de la Commission de Discipline du 03/10/23.

La Commission donne match à jouer le 29/10/2023. Avis aux clubs.

25937669 - PERREUX ASF 42 / VILLENEUVOISE ANTILLAISE 41 Anciens D2.A du 8/10/2023

Lecture du courriel de Le Perreux du 6/10/23.

La commission enregistre le 1er forfait avisé de PERREUX ASF 42

Coupe ANCIENS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE ANCIENS

Dates des Rencontres
15 Octobre 2023

Dates des tirages

Effectué

Cadrage 1/8éme Finale

1/4 Finale

1er Tour

1/2 Finale

Finale

<u>Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 15 OCTOBRE 2023 à 09h30 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.</u>
Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. <u>Arbitre(s) à la charge du club recevant.</u>

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPTS: Maccabi Créteil 11 et 12, Fontenay US 11, FC Marolless 11, OPEJ SC 11, Santeny SL 11, Portugais Villeneuve ST Georges 11, FC Bry 12, Portugais Vitry UA

CHAMPIONNAT + 45 ANS

27257036 - ARRIGHI AS 12 / CLUB OLYMP. CACHAN 1 +45 POULE A du 08/10/23

Accord des deux clubs via footclub et de la commission du 05/10/23.

La rencontre aura lieu le 12/11/2023.

| | Coupe + 45 ANS | |
|----------------------|-----------------------------------|-------------------|
| | CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + | 45 Ans » |
| | Dates des Rencontres | Dates des tirages |
| 1 ^{ER} tour | 15 Octobre 2023 | Effectué |
| Cadrage | | |
| ¼ Finale | | |
| ½ Finale | | |
| Finale | | |

<u>Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 15 OCTOBRE 2023 à 09h30 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.</u>

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou **FOOTCLUB**.

EXEMPT: FC Boissy

CHAMPIONNAT +55 ANS

580485 VILLENEUVE ABLON US +55 ans - Dérogation annuelle

Lecture du courriel de Villeneuve du 4/10/23 (changement d'horaire).

Les rencontres à domicile de cette équipe se joueront au stade Pierre Pouget à 9h30. Avis aux clubs concernés.

| Coupe VDM ENTREPRISE | | | | | | | | |
|---|----------------------|-------------------|--|--|--|--|--|--|
| CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE | | | | | | | | |
| | Dates des Rencontres | Dates des tirages | | | | | | |
| 1 ^{ER} tour | | | | | | | | |
| 2 ^{ème} tour | | | | | | | | |
| ½ Finale | | | | | | | | |
| Finale | | | | | | | | |

CHAMPIONNATS FEMININS

FORFAIT GENERAL Championnat et coupes après parution des calendriers

- PERREUX ASF 1 - U15 F poule A - Courrier du 04/10/23

27345715 - CHEVILLY LARUE ELAN 1/ CHAMPIGNY PORTUGAIS U15F du 14/10/2023

Lecture du courriel des 2 clubs du 10/10/23.

La commission reporte et demande aux deux clubs de trouver une date pour disputer cette rencontre.

| | Coupe FEMININES | |
|----------|-------------------------------------|--------------------------|
| | CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMI | NINES Séniors |
| | Dates des Rencontres | Dates des tirages |
| Cadrage | | |
| ¼ Finale | | |
| ½ Finale | | |
| Finale | | |
| | CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEM | MININES U15 |
| | Dates des Rencontres | <u>Dates des tirages</u> |
| Cadrage | | |
| ¼ Finale | | |
| ½ Finale | | |
| Finale | | |

DEPARTEMENTALE JEUNES

Coupe VDM U20

CHAMPIONNAT U18

FORFAIT GENERAL Championnat et coupes après parution des calendriers

- FC MANDRES PERIGNY U18 D3.A Courrier du 05/10/23
- PERREUX ASF 22 U18 D3.B Courrier du 04/10/23
- VERS L'AVANT 21 U18 D3.B Courrier du 09/10/23

La Commission enregistre le forfait général des équipes.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier. Avis aux clubs concernés.

25937669 - US VILLENEUVE ABLON US 21/GENTILLY AC 21 U18 D2.A du 8/10/2023

Lecture du courriel de Gentilly du 6/10/23.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de GENTILLY AC 21.

560815 CA VITRY 94.2 U18 D2.B - Dérogation annuelle

Lecture du courriel de CA Vitry du 9/10/23 (changement de terrain).

Les rencontres à domicile de cette équipe se joueront au Parc de Choisy terrain n° 23. Avis aux clubs concernés.

560655 FC D'ALFORTVILLE U18 D3.A et B - Dérogation annuelle

Lecture du courriel de FC d'Alfortville du 4/10/23 (changement d'horaire).

Les rencontres à domicile de ces équipes se joueront à 15h. Avis aux clubs concernés. Attention = Schiste rouge

580485 VILLENEUVE ABLON US U18 D2.A - Dérogation annuelle

Lecture du courriel de Villeneuve du 4/10/23 (changement d'horaire).

La Commission refuse votre demande de dérogations à 11h30, sous réserve que vous demandiez au coup par coup à vos adversaires, lorsque vous recevez à domicile.

| | Coupe VDM U18 | |
|---------------|---------------------------------|--------------------------|
| | CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE V | DM U18 |
| | Dates des Rencontres | <u>Dates des tirages</u> |
| Cadrage | 15 Octobre 2023 | Effectué |
| 1/8éme Finale | | |
| ¼ Finale | | |
| ½ Finale | | |
| Finale | | |

Désignation des matchs comptant pour le 1er tour qui auront lieu le 15 OCTOBRE 2023 à 13h00 sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

<u>EXEMPTS</u>: Arcueil COM, AVS Orly, AS Choisy le Roi, AAS Fresnes, Entente Santeny Mandres, US Ormesson, ASF Le Perreux, US Rungis, US Villecresnes, ES Vitry, plus les clubs évoluant en ligue de PARIS.

CHAMPIONNAT U16

560655 FC D'ALFORTVILLE U16 D4.B et D3.C - Dérogation annuelle

Lecture du courriel de FC d'Alfortville du 4/10/23 (changement d'horaire).

Les rencontres à domicile de ces équipes se joueront à 13h. Avis aux clubs concernés.

Attention = Schiste rouge

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

- CACHAN ASC CO U16 D3.A Courrier du 06/10/23
- PARIS OLYMPIQUE ESPOIR U16 D3.C Courrier du 10/10/23 (pas d'amende)

La Commission enregistre le forfait général des équipes.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier. Avis aux clubs concernés.

580485 VILLENEUVE ABLON US U16 D2.B - Dérogation annuelle

Lecture du courriel de Villeneuve du 4/10/23 (changement d'horaire).

Les rencontres à domicile de cette équipe se joueront au stade Pierre Pouget à 13h30. Avis aux clubs concernés.

| | Coupe VDM U16 | |
|---------------|-------------------------------|-------------------|
| | CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE | VDM U16 |
| | Dates des Rencontres | Dates des tirages |
| 2éme Tour | 15 Octobre 2023 | Effectué |
| Cadrage | | |
| 1/8éme Finale | | |
| ¼ Finale | | |
| ½ Finale | | |
| Finale | | |

Désignation des matchs comptant pour le 1er tour qui auront lieu le 15 OCTOBRE 2023 à 13h00 sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPTS: AS Val de Fontenay et les clubs évoluant en Ligue de Paris

27390425 - CHEVILLY LARUE ELAN 1 / MAROLLES FC 1 Coupe VDM U16 du 15/10/2023

Lecture du courriel de Marolles FC du 9/10/23.

La commission enregistre le forfait avisé de MAROLLES FC 1.

27390499 - RUNGIS US 21 / BRY FC 21 Coupe VDM U16 du 15/10/2023

Lecture du courriel de Rungis US du 10/10/23 (changement d'horaire – 1 heure).

La rencontre se jouera à 12h au lieu de 13h Stade Lucien Grelinger. En informer vos adversaires

27390426 CHOISY LE ROI AS 21 / THIAIS FC 21 Coupe VDM U16 du 15/10/2023

Courriel de Thiais FC du 08/10/23 (match sensible).

La commission reporte cette rencontre à une date ultérieure et transmet à la CDPME.

Coupe Amitié U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE

Dates des Rencontres
15 Octobre 2023

<u>Dates des tirages</u> **Effectué**

1/8éme Finale

¼ Finale

½ Finale

Cadrage

Finale

<u>Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 15 OCTOBRE 2023 à 13h00 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.</u>

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

CHAMPIONNAT U14

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

- PARIS OLYMPIQUE ESPOIR U14 Groupe 10 – Courrier du 10/10/23 (pas d'amende)

26067610 VAL DE FONTENAY AS 22 / THIAIS FC 21 U14 poule F du 7/10/2023

Courriel de Val de Fontenay du 07/10/23.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de VAL DE FONTENAY AS 22.

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

VERS L'AVANT - U14 Groupe 8 Poule H – Courrier du 09/10/23

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier. Avis aux clubs concernés.

26067438 - FR LE PERREUX ASF 22 / VILLECRESNES US 21 poule 9 du 7/10/2023

Courriel de Villecresnes US du 05/10/23.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de VILLECRESNES US 21.

500752 - CACHAN ASC CO U14 Groupe 3 Poule C - Dérogation annuelle

Lecture du courriel de Cachan du 10/10/23 (changement d'horaire).

Les rencontres à domicile de cette équipe se joueront au stade Dumotel à 13h.

Avis aux clubs concernés.

Coupe VDM U14 CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM Dates des Rencontres 1er Tour Cadrage 1/8éme Finale ½ Finale ½ Finale Finale

<u>Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 21 OCTOBRE 2023 à 16h00 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.</u>

Un arbitre officiel sera nommé sur chaque rencontre. Arbitre(s) à la charge du club recevant (paiement le jour du match).

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou **FOOTCLUB**.

EXEMPTS: les clubs évoluant en ligue de PARIS

| | Coupe Amitié U14 | |
|---------------|---------------------------------|-------------------|
| | CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U | 14 AMITIE |
| | Dates des Rencontres | Dates des tirages |
| 1er Tour | 21 Octobre 2023 | Effectué |
| Cadrage | | |
| 1/8éme Finale | | |
| ¼ Finale | | |
| ½ Finale | | |
| Finale | | |

<u>Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 21 OCTOBRE 2023 à 16h00 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.</u>

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou **FOOTCLUB**.

EXEMPTS: les clubs évoluant en ligue de PARIS

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 09 octobre 2023

Président: M. AMSELLEM Emile,

Membres: Mmes RANSOU Virginie et URREGO Mariza et MM. DIAZ Frédéric, FETOUS Lakhdar,

GRESSIEN Georges, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joel, LOPES Paulo,

Assistent: MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents (e) excusés (e): Mme NAZICAL Marie-Ange et MM. GLAUDE Gérard, GOURDOU

Jean-Philippe,

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives :

du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club - L'objet de votre demande et les références des rencontres :

(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE). UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail: cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement):

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal:

au DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

SI UTILSATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :

RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
 TRANSFEREZ CE FICHIER A cfaer94@gmail.com.

Technique : DRISS : 01.55.96.11.43 Ou HEDI : 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2022. Courrier club de Numéro d'affiliation 5...... du 19/09/2022. Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

U6-U7

Courrier de VAL DE FONTENAY AS du 28/09/2023

Pris note de votre **FORFAIT AVISE** en U7 Journée d'accueil.

U12 - U13

Courrier de FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. du 21/09/2023

Courrier tardif.

Courrier de RUNGIS U.S. du 07/10/2023

Pris note de votre proposition pour accueillir le 4ème tour de brassage La Commission vous remercie.

Courrier de CACHAN C.O. du 09/10/2023

Pris note de votre accord.

Courrier de FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. du 06/10/2023

Pris note de votre FORFAIT AVISE.

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 04/10/2023

Courrier tardif.

Courrier de MAISONS ALFORT F.C. du 02/10/2023

Pris note de la fermeture de vos terrains, voir avec vos adversaires qui peut recevoir à votre place.

Courrier de FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE du 05/10/2023

Courrier tardif.

$\frac{\text{SAISON}: 2023 - 2024}{\text{N°01 - JOURNAL DES AMENDES}}$ $\text{EN} \ll \text{FOOT ANIMATION} \gg \text{(PV DU 09/10/2023)}$

| CLUBS | CLUBS AMENDES | MOTIFS | RENCONTRES | MONTANTS DES AMENDES |
|--------|------------------------------------|---|------------|-------------------------|
| 541437 | BONNEUIL S/MARNE C.S. | Absence à réunion du football d'animation | | 100,00 € |
| 500012 | CHARENTON C.A.P. | Absence à réunion du football d'animation | | 100,00 € |
| 564381 | AF CRETEIL | Absence à réunion du football d'animation | | 100,00 € |
| 523873 | FONTENAY SS/BOIS U.S. | Absence à réunion du football d'animation | | 100,00 € |
| 500494 | FRESNES A.A.S. | Absence à réunion du football d'animation | | 100,00 € |
| 540651 | FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. | Absence à réunion du football d'animation | | 100,00 € |
| 535208 | VAL DE FONTENAY AS | Absence à réunion du football d'animation | | 100,00 € |

| TOTAL DU JOURNAL DES AMENDES : N°01 |
|-------------------------------------|
|-------------------------------------|

SAISON 2023 - 2024: ANNEXE FINANCIERE

| U6/U7 et U8/U9 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil), | 20,00 € (au club d'accueil) |
|---|-----------------------------|
| U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe), | 15,00 € (par équipe) |
| Absence non-justifiée à une convocation, | 100,00 € |
| Absence à la réunion annuelle école de FOOT, | 100,00 € |
| Non-retour des résultats et feuilles d'engagement | |
| des Challenges et Coupes dans les 48 h 00, | 50,00 € (par club) |
| Absence aux Journées de Rentrée | <mark>100,00 €</mark> |
| Disqualification: 1er Tour: Festival U13, Coupes VDM FUTSAL | |
| (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11, | 50,00 € (par équipe) |
| Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL, | 80,00 € (par équipes) |
| Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL, | |
| Disqualification Finale Challenge REGIONAL, | 120,00 € (par équipe) |
| Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL, | |
| Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie), | 30,00 € (par équipe) |
| Feuille de rencontre non-reçue par club recevant | 20,00 € (au club d'accueil) |
| (U10/U11 ou U12/U13), | |
| Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I), | 50,00 € (par équipe) |
| Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL | |
| (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11, | 15,00 € (par équipe) |
| Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL | |
| (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11, | 30,00 € (par équipe) |
| Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge REGIONAL, | 120,00 € (par équipe) |
| Festival U13 et coupes VDM FUTSAL, | |
| 1er forfait - U11 /U13 (par équipe), | 15,00 € (par équipe) |
| 2ème forfait - U11 / U13 (par équipe), | 30,00 € (par équipe) |
| 3ème forfait - U11 / U13 (par équipe). | 50,00 € (par équipe) |

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 09 Octobre 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser la « demande de changement » via Footclub validée par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

<u>- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00 :</u>

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

La commission

Souhaite une bonne saison sportive à tous nos clubs.

-conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la saison 2023-2024.

FUTSAL D1

Rappel

26035534 - VITRY CA / MAISONS ALFORT FC Futsal D1 du 21/09/23 Remis au 19/10/2023 26035538 - VSG FUTSAL 2 / CHEVILLY LARUE Futsal D1 du 22/09/23 Remis au 20/10/2023

FUTSAL D2

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

-500031 - CHOISY AS Futsal D2 (courriel du 06/12/23)

La Commission enregistre le forfait général.

Avis aux clubs concernés.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

561007 – VILLEJUIF FUTSAL CLUB

D2 Futsal: Jouera tous ses matchs le Dimanche à 17h00 Hall Colette Besson à Villejuif.

27233504 - VITRY ASC /VILLEJUIF FUTSAL CLUB Futsal D2 du 06/10/23

Suite à l'intégration tardif du club Villejuif Futsal Club, la Commission reporte le match cité-cidessus (délai trop court pour jouer le match).

27233502 - CHEVILLY LARUE EL 2 / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 06/10/23

La Commission réclame la feuille de match.

COUPE VDM FUTSAL

<u>1er Tour en Tirage Intégral (fin novembre) : À ce jour 28 équipes engagées soient 14 rencontres du 11/12/2023 au 16/12/2023</u>

Cadrage pour les 1/4 : 12 rencontres et 2 exempts qui se dérouleront du 26/02/2024 au 02/03/2024 ou du 25/03/2024 au 30/03/2024.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 12 Octobre 2023

RAPPEL:

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON 2023 / 202 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Pour récupérer une feuille de match papier,

Site : districtduvaldemarne.fff.fr - Onglet : District -Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien

https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FM-VIERGE.pdf

Rappel « Foot Club et Site Internet »:

Les rencontres ne s'affichent pas par journées mais par dates, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

La FFF a changé notre système « Métier » pour la gestion des compétitions.

Quelques incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er Appel de Feuille de Match Manquante :

Anciens D2:

26073247: NOGENT FC / SANTENY SL du 24/09/2023

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

<u>Article 44-3 du règlement sportif général -</u> Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- → Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : amende de 100 EUROS
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : match perdu par pénalité (0 but, -1 point)

<u>Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 30/09 /2023) :</u>

| COMPETITIONS / CLUBS | 1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement) | 2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€) | 3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité) |
|----------------------|---|---|---|
| FUTSAL D1 | | | |
| CHAMPIGNY CF | 24/09/2023 | | |
| VILLENEUVE ABLON US | 24/09/2023 | | |
| VITRY ASC | 24/09/2023 | | |
| SENIORS D3 | | | |
| VILLECRESNES US | 24/09/2023 | | |
| CAUDACIENNE ES | 24/09/2023 | | |
| ANCIENS D2 | | | |
| NOGENT S/MARNE FC | 24/09/2023 | | |
| VITRY PORTUGUAIS UA | 24/09/2023 | | |
| FUTSAL D1 | | | |
| VITRY ASC | 30/09/2023 | | |

ANNEXES

FEDERALES (AF) **ATTESTATIONS**







Éthique et intégrité

Pratique féminine

F00T5

Foot en marcha

Futnet

Handi-foot

Fit-Foot

Foot Adapté

Accompagnateur d'é

Arbitrage

Futsal

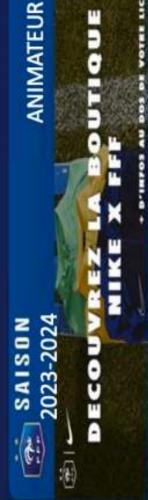
Golf-Foot











NÉ(E) LE 19/06/1983

Déroulement d'une formation CFI en 4 étapes

Ce format ne concerne pas le CFI Gardien Initiation et le CFI Futsal Initiation, qui restent inchangés par rapport aux modules de la saison dernière (16h de formation sur 2 jours consécutifs

ÉTAPE 1

DÉBUT DE FORMATION EN DISTANCIEL

7 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN AUTONOMIE

ÉTAPE 2

7 JOURS APRÈS L'ÉTAPE 1

1ER JOUR DE PRÉSENTIEL

ÉTAPE 3

1 MOIS APRÈS L'ÉTAPE 2

2ÈME JOUR DE PRÉSENTIEL

ÉTAPE 4

10 JOURS MAXIMUM APRÈS L'ÉTAPE 3

10 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN AUTONOMIE







CERTIFICATS FÉDÉRAUX

LA LIGUE 90 Á 180 (E)
THE LIGUE THE PARK THE PAR

DE 16 Á 32 H

INITIATEURS (CFI)

FUTSAL



E-FOOT 94 r



Entrainement 16H



Initiation 💍 16H







PRÉPARATION PHYSIQUE

BEACH SOCCER









CERTIFICATS FÉDÉRAUX

INITIATEURS (CFI)

Seniors

Pratique Foot à 11

U14-U19

Pratique Foot à 11

U10-U13

Pratique Foot à 8

Pratique Foot à 3,4,5 60-90

Projet Club



24H

STAGE CLUB

DISTANTIEL

PRÉSENTIEL

12H

SUR 1 MOIS ESPACÉES







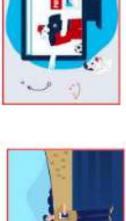




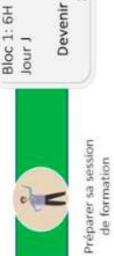








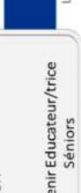




START

















Capsule

Ethique et intégrité

Encadrement Match

La connaissance

de soi

Catalogue de séances

Livret numérique

Bloc notes

Les outils

· Fiche analyse de Capsules vidéo

pratique









Certification

Ethique et

La connaissance du jeu

Devenir Educateur/trice

J+[20 à 25] Bloc 2: 6H

Séniors

intégrité

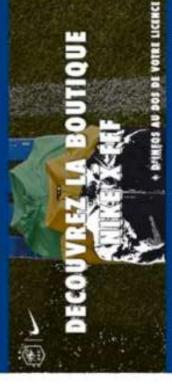














INFOS AU DOS DE VOTRE LICENCE

N° DE LICENCIÉ(E)

1022165954

STE GENEVIEVE SPORTS

19/06/1983 NÉ(E) LE

LIGUE

STE GENEVIEVE SPORTS

N° DE LICENCIÉ(E) 1022165954

E-FOOT 94 n°643 Page 60 de 73

| | | CATEGORIE |
|--|--|-----------|
| THE PARTY OF THE P | | |

| sı | PRATIQUE | Сћа | | et régional | Foot a 7 ou a 11 | 1 × 0 0 × 0 × 0 × 0 × 0 × 0 × 0 × 0 × 0 | Criampionnal D a 7 oa 8 a 11 | | Critérium départemental ou Mixité Garçon | | Critérium départemental | ou Mixité Garçon | Critérium départemental | ou Mixité Garçon | | Mixité Garçon | | | |
|--------|---------------------|---------------------------------------|-----------------------|-------------|----------------------|---|----------------------------------|-----------------------|---|-------------|--------------------------------|------------------------|--------------------------------|------------------------|---------------------------------|---------------|-------------|--|-------------|
| FEMMES | S/E | | Licence U20F | | Licence U18F | Licence U17F | Licence U16F | Licence U15F | Licence U14F | 1:00001 | וורפוונפ סדס | Licence U12F | Licence U11F | Licence U10F | Licence U9F | Licence U8F | Licence U7F | Licence U6F | Licence U6F |
| | CATEGORIE | | SENIORS F | | U18F | | U18F | | LCTO | | U13F | | 177 | 110 | U9F | DEBUTANTES | į | DEBUTANTES | |
| | INAISSAINCE | 2003 | 2004 | 2002 | 2006 | 2007 | 2008 | 5009 | 2010 | 2011 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| | | | | | | | | ., | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 2 | 7 | 2 | 7 | | |
| | PRATIQUES | Championnat Foot à 11 | Championnat Foot à 11 | | Championat Foot à 11 | | | Championnal Foot a 11 | Championnat Enat à 11 | | Critérium Foot à 8 | (14 dates) 2 | Critérium Foot à 8 | (14 dates) 2 | Plateaux Foot à 5 | (14 dates) 2 | | Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates) | |
| HOMMES | | Licence Seniors Championnat Foot à 11 | | Licence U19 | Licence U18 | Licence U17 | | | | | | | | | | | | | Licence U6 |
| HOMMES | CATEGORIE PRATIQUES | | U20 | | Licence U18 | Licence U17 | Licence U16 Chamaionat Foot & 11 | Licence U15 | Championnat Foot à 11 | Licence U13 | Licence U13 Critérium Foot à 8 | Licence U12 (14 dates) | Licence U11 Critérium Foot à 8 | Licence U10 (14 dates) | U9 Licence U9 Plateaux Foot à 5 | (14 dates) | | Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates) | |

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHS SAISON 2023 & 2024



CHAMPIONNATS & COUPES

| SAMEDI APRES-MIDI | | | | |
|---------------------|-------|--|--|--|
| U14 | 16h00 | | | |
| Séniors Féminines | 16h00 | | | |
| DIMANCHE MATIN | | | | |
| CDM/Anciens/+45 ans | 09h30 | | | |
| +55 ans | 10h00 | | | |
| DIMANCHE APRES-MIDI | | | | |
| Séniors | 15h00 | | | |
| U16 & U18 | 13h00 | | | |
| U20 | 13h00 | | | |

FOOTBALL D'ANIMATION

| U12/U13 | 14h00 & 15h00 |
|---------|---------------|
| U10/U11 | 10h00 & 11h00 |
| U8/U9 | 09h30 |
| U6/U7 | 11h00 |

CHALLENGES DU PRÉSIDENT 2023

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL



REPARTITION DES BALLONS

Le 04/04/23

Répartition des Ballons suivant engagements équipes

Sont récompensés les clubs ayant des équipes évoluant en Championnat de District 94

| | REPARTITION |
|-------------|--|
| 1 à 99 | 2 ballons |
| 100 à 499 | 10 ballons |
| 500 à 999 | 15 ballons |
| +1000 | 20 ballons |
| | |
| Futsal | 4 ballons (ayant au moins une équipe) |
| Foot Réduit | 10 ballons (ayant une école de football) |

NOTA = Les clubs ayant eu 0 licence et ne s'étant pas engagé pour la saison 2022/2023 n'ont pas la dotation

| <u>Nbre</u> | NI | Club | | Τ. | FLITCAL | TOTAL |
|-----------------|-----------------|--|-----------|-----------|---------------|-------|
| <u>Licences</u> | Numéro 50705 | Club | <u>T5</u> | <u>T4</u> | <u>FUTSAL</u> | IOIAL |
| 17 | | OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY | 2 | 2 | | 2 |
| 18 | | AMICALE CLUB 2000 | 2 | | | 2 |
| 20 | | METRO RER LIGNE A U. S. | 2 | | | 2 |
| 20 | | VETERANS DE BONNEUIL F. C. | 2 | | | 2 |
| 21 | | PARIS LISBONNE C. CHARENTON | 2 | | | 2 |
| 24 | | BENFICA S. VILLEJUIF E. | 2 | | | 2 |
| 24 | | F.C. BUTTE AUX CAILLES | 2 | | | 2 |
| 24 | | LA CRISTOLIENNE | 2 | | | 2 |
| 24 | | OLYMPIQUE PARIS ESPOIR | 2 | | 4 | 2 |
| 25 | 564221 | | | | 4 | 4 |
| 26 | | VISION NOVA | 2 | | 4 | 4 |
| 26 | | ÉTOILE SPORTIVE DES SOURDS DE VITRY | 2 | | | 2 |
| 27 | | NOUVELLE U. A. DE MÉTÉOROLOGIE CULTURE | 2 | | | 2 |
| 27 | | OPEJ SPORTING CLUB | 2 | | | 2 |
| 27 | | PORTUGAIS VINCENNOIS A.S. | 2 | | | 2 |
| 27 | | TREMBLAY A.J. | 2 | | | 2 |
| 28 | | BANN'ZANMI | 2 | | | 2 |
| 28 | | CRETEIL FOOT CLUB | 2 | | | 2 |
| 30 | | MENUIBLAN A.S. | 2 | | | 2 |
| 32 | | A. S. BRANCOS DE CRETEIL | 2 | | | 2 |
| 32 | | FOOT CLUB MOLDAVIE | 2 | | | 2 |
| 33 | | A MIMOSA MADA-SPORT | 2 | | | 2 |
| 34 | | ARSENAL A.C. | 2 | | | 2 |
| 34 | | IBM FRANCE PARIS C. | 2 | | | 2 |
| 35 | | GENERATION TAKTIK SPORTS | 2 | | | 2 |
| 35 | | KINGDOM SPORTS | 2 | | | 2 |
| 36 | | CITOYEN DU MONDE | | | 4 | 4 |
| 37 | 690329 | APSAP MEDIBALLES | 2 | | | 2 |
| 37 | 549877 | C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL | | | 4 | 4 |
| 38 | 582553 | VSG FUTSAL | | | 4 | 4 |
| 39 | 548423 | BOISSY U.J. | 2 | | | 2 |
| 39 | 660597 | WAYWOUYWEAR FOOTBALL CLUB | 2 | | | 2 |
| 40 | 600969 | AEROPORT DE PARIS A.S. | 2 | | | 2 |
| 40 | 561003 | MELTING SPORT | 2 | | | 2 |
| 41 | 550618 | FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C. | 2 | | | 2 |
| 41 | 581892 | KOPP 97 | 2 | | | 2 |
| 42 | 861118 | RED STAR DE CRETEIL | 2 | | | 2 |
| 43 | 582118 | SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS | 2 | | | 2 |
| 44 | 532342 | PHARE SP. ZARZISSIEN | 2 | | | 2 |
| 47 | 540069 | VILLENEUVOISE ANTILLAISE A. | 2 | | | 2 |
| 48 | 553055 | A. S. C. VITRY | | | 4 | 4 |
| 48 | 551314 | FONTENAYSIENNE ENTENTE | 2 | | | 2 |
| 49 | 654336 | ASPTT DE CHAMPIGNY SUR MARNE | 2 | | | 2 |
| 50 | 518152 | NOISEAU STE S. | 2 | 2 | | 4 |
| 50 | 537133 | TROPICAL A.C. | 2 | | | 2 |
| 52 | 612321 | CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP | 2 | | | 2 |
| 52 | 560609 | UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES | 2 | | | 2 |
| 53 | 544256 | PORTUGAISE VILLENEUVE ST G. ACS | 2 | | | 2 |
| 54 | 560973 | FOOTBALL CLUB VAL-DE-BIEVRE | 2 | | | 2 |
| 55 | 560864 | ASSOCIATION ZENAGA DE FIGUIG | 2 | | | 2 |

E-FOOT 94 n°643 Page 64 de 73

| 55 690600 COMMUNAUX MAISONS ALFORT A. 2 | | | | | | | |
|---|-----|--------|--|----|----|---|----|
| Section | | | | | | | |
| 57 851334 CRETEIL PALAIS FUTSAL 4 4 57 551269 SUPREMES BELIERS 2 2 2 59 553615 OS MINHOTOS DE BRAGA 2 4 6 62 560475 VERS L'AVANT 2 4 6 68 614219 A.P. SA, P. EMILE ROUX 2 2 2 2 68 614219 A.P. SA, P. EMILE ROUX 2 2 2 2 68 614219 A.P. SA, P. EMILE ROUX 2 | | | | | | | |
| S7 S51269 SUPREMES BELIERS 2 2 2 2 2 2 2 2 2 | | | | 2 | | | |
| 59 553615 OS MINHOTOS DE BRAGA 2 4 6 | | | | | | 4 | |
| 62 560475 VERS L'AVANT 2 4 6 63 615997 NEW TEAM VINCENNES AU CORNER 2 2 2 68 5161219 A.P.S.A.P. EMILE ROUX 2 2 2 68 500723 ARRIGHI A.S. 2 2 2 76 690300 APSAP VILLE DE PARIS 2 2 2 76 5510094 U.S. CRETEIL FUTSAL 4 4 4 82 550465 O. CLUB D'IVRY 2 2 2 2 86 539112 DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A. 2 2 2 2 88 533017 CHAMPIGNY CLUB FUTSAL 4 4 4 4 4 88 533017 CHAMPIGNY CLUB FUTSAL 2 | | | | | | | |
| 63 6159997 NEW TEAM VINCENNES AU CORNER 2 2 68 614219 A.P.S.A.P. EMILE ROUX 2 2 68 500723 ARRIGHI A.S. 2 2 76 690300 APSAP VILLE DE PARIS 2 2 76 5510945 J. C.LUB D'IVRY 2 2 86 539141 DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A. 2 2 86 848168 ORLY A.C. 2 2 2 88 553017 CHAMPIGNY CLUB FUTSAL 4 4 4 88 546853 MACCABI CRETEIL F.C. 2 2 2 2 88 550378 SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES 4 4 4 107 560471 FOOTBALL CLUB DE VITY SUR SEINE 94 ACADEMIE 10 10 20 131 535547 SANTENY SP.L. 10 10 20 146 581812 KREMLIN BICETRE FUTSAL 10 10 20 159 596 | 59 | | | | | | |
| 68 614219 A.P.S.A.P. EMILE ROUX 2 2 68 500723 ARRIGHI A.S. 2 2 76 690300 APSAP VILLE DE PARIS 2 4 76 551094 U. S. CRETEIL FUTSAL 4 4 82 550465 O. CLUB D'IVRY 2 2 2 86 539141 DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A. 2 2 2 86 848168 ORLYA.C. 2 2 2 2 88 553017 CHAMPIGNY CLUB FUTSAL 4 4 4 88 553018 MACCABI CRETEIL F.C. 2 2 2 2 88 550378 SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES 4 4 4 107 560471 FOOTBALL CLUB DE VITRY SUR SEINE 94 ACADEMIE 10 10 20 131 535457 FOATSHAY SP.L. 10 10 20 131 535457 SANTENY SP.L. 10 10 20 <tr< td=""><td>62</td><td>560475</td><td>VERS L'AVANT</td><td>2</td><td></td><td>4</td><td></td></tr<> | 62 | 560475 | VERS L'AVANT | 2 | | 4 | |
| 68 S00723 ARRIGHI A.S. 2 2 2 2 2 2 7 6 90300 APSAP VILLE DE PARIS 2 2 2 2 2 2 2 2 2 | 63 | 615997 | NEW TEAM VINCENNES AU CORNER | 2 | | | |
| 76 690300 APSAP VILLE DE PARIS 2 2 76 551094 U. S. CRETEIL FUTSAL 4 4 82 550465 O. CLUB D'IVRY 2 2 86 539141 DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A. 2 2 86 848168 ORLY A.C. 2 2 88 553017 CHAMPIGNY CLUB FUTSAL 4 4 88 553078 SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES 4 4 107 560471 FOOTBALL CLUB DE VITRY SUR SEINE 94 ACADEMIE 10 10 20 127 521869 ALFORTVILLE US 10 10 20 131 535547 SANTENY SP.L. 10 10 20 131 535547 SANTENY SP.L. 10 10 20 14 14 16 581812 KREMLIN BICETRE FUTSAL 10 10 20 21 24 592 22 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 | 68 | 614219 | A.P.S.A.P. EMILE ROUX | 2 | | | |
| 76 551094 U. S. CRETEIL FUTSAL 4 4 82 550465 O. CLUB D'IVRY 2 2 86 539141 DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A. 2 2 86 848168 ORLY A.C. 2 2 2 88 553017 CHAMPIGNY CLUB FUTSAL 4 4 4 88 556383 MACCABI CRETEIL F.C. 2 2 2 88 556378 SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES 4 4 107 560471 FOOTBALL CLUB DE VITRY SUR SEINE 94 ACADEMIE 10 10 20 131 335547 SANTENY SP.L. 10 10 20 131 335547 SANTENY SP.L. 10 10 20 146 581812 KREMULIN BICETRE FUTSAL 10 10 20 133 SASTAY SANTENY SP.L. 10 10 20 224 590215 GERMULIN BICETRE FUTSAL 10 10 20 235 <td>68</td> <td>500723</td> <td>ARRIGHI A.S.</td> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> | 68 | 500723 | ARRIGHI A.S. | 2 | | | |
| 82 550465 O. CLUB D'IVRY 2 2 86 539141 DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A. 2 2 86 848168 ORLY A.C. 2 2 88 553017 CHAMPIGNY CLUB FUTSAL 4 4 88 556853 MACCABI CRETEIL F.C. 2 2 2 88 550378 SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES 4 4 107 560471 FOOTBALL CLUB DE VITRY SUR SEINE 94 ACADEMIE 10 10 10 127 521869 ALFORTVILLE US 10 10 20 131 535547 SANTENY SPL. 10 10 20 146 581812 KREMILIN BICETRE FUTSAL 10 10 20 170 533680 BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 10 10 20 224 7939890 ST MAUR F. FEMININ VGA 10 10 20 224 739890 ST MAUR F. FEMININ VGA 10 10 20 267 | 76 | 690300 | APSAP VILLE DE PARIS | 2 | | | |
| 86 539141 DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A. 2 2 2 86 848168 ORLY A.C. 2 2 2 88 553017 CHAMPIGNY CLUB FUTSAL 4 4 4 88 553078 SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES 4 4 4 107 560471 FOOTBALL CLUB DE VITRY SUR SEINE 94 ACADEMIE 10 10 10 127 521869 ALFORTVILLE US 10 10 20 131 535547 SANTENY SP.L. 10 10 20 146 581812 KREMLIN BICETRE FUTSAL 10 10 20 170 533680 BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 10 10 20 208 554257 VILLECRESNES U. S. 10 10 20 224 590215 GENTILLY ATHLETIC CLUB 10 10 20 224 739890 ST MAUR F. FEMININ VGA 10 10 20 227 7393604 F. C. MANDRES PERI | 76 | 551094 | U. S. CRETEIL FUTSAL | | | 4 | 4 |
| 86 848168 ORLY A.C. 2 2 2 88 553017 CHAMPIGNY CLUB FUTSAL 4 4 4 88 556853 MACCABI CRETEIL F.C. 2 2 2 88 556378 SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES 4 4 4 107 560471 FOOTBALL CLUB DE VITRY SUR SEINE 94 ACADEMIE 10 10 20 131 535547 SANTENY SP.L. 10 10 20 146 581812 KREMLIN BICETRE FUTSAL 10 10 20 146 581812 KREMLIN BICETRE FUTSAL 10 10 20 170 533680 BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 10 10 20 208 554257 VILLECRESNES U. S. 10 10 20 224 590215 GENTILLY ATHLETIC CLUB 10 10 20 224 739890 ST MAUR F. FEMININ VGA 10 10 20 236 524161 CAUDACIENNE ENT.S. 10 10 20 327 534669 MAROLLES F.C. | 82 | 550465 | O. CLUB D'IVRY | 2 | | | 2 |
| 88 553017 CHAMPIGNY CLUB FUTSAL 4 4 88 546883 MACCABI CRETEIL F.C. 2 2 2 88 550378 SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES 4 4 4 107 560471 FOOTBALL CLUB DE VITRY SUR SEINE 94 ACADEMIE 10 10 20 127 521869 ALFORTVILLE US 10 10 20 131 535547 SANTENY SP.L. 10 10 20 146 581812 KREMINI BICETE FUTSAL 10 10 20 170 533680 BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 10 10 20 208 554257 VILLECRESNES U. S. 10 10 20 224 590215 GENTILLY ATHLETIC CLUB 10 10 20 267 533004 F. C. MANDRES PERIGNY 10 10 20 267 533004 F. C. MANDRES PERIGNY 10 10 20 329 524161 CAUDACIENNE ENT.S. <t< td=""><td>86</td><td>539141</td><td>DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A.</td><td>2</td><td></td><td></td><td>2</td></t<> | 86 | 539141 | DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A. | 2 | | | 2 |
| 88 546853 MACCABI CRETEIL F.C. 2 2 88 550378 SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES 4 4 107 560471 FOOTBALL CLUB DE VITRY SUR SEINE 94 ACADEMIE 10 10 20 127 521869 ALFORTVILLE US 10 10 20 131 535547 SANTENY SP.L. 10 10 20 146 581812 KREMLIN BICETRE FUTSAL 10 10 4 14 169 561007 VILLEUIF FUTSAL CLUB 10 10 20 170 533680 BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 10 10 20 208 554257 VILLECRESNES U. S. 10 10 20 224 590215 GENTILLY ATHLETIC CLUB 10 10 20 224 739890 ST MAUR F. FEMININ VGA 10 10 20 267 533004 F. C. MANDRES PERIGNY 10 10 20 293 524161 CAUDACIENNE ENT.S. 10 10 20 320 534669 MAROLLES F.C. | 86 | 848168 | ORLY A.C. | 2 | | | 2 |
| 88 550378 SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES 4 4 107 560471 FOOTBALL CLUB DE VITRY SUR SEINE 94 ACADEMIE 10 10 127 521869 ALFORTVILLE US 10 10 20 131 535547 SANTENY SP.L. 10 10 20 146 583812 KREMLIN BICETRE FUTSAL 10 4 14 169 561007 VILLEJUIF FUTSAL CLUB 10 10 20 170 533680 BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 10 10 20 208 554257 VILLECRESNES U. S. 10 10 20 224 590215 GENTILLY ATHLETIC CLUB 10 10 20 224 793990 ST MAUR F. FEMININ VGA 10 10 20 267 553004 F. C. MANDRES PERIGNY 10 10 20 267 553004 F. C. MANDRES PERIGNY 10 10 20 326 534669 MAROLLES F. C. 10 10 20 342 552645 BORDS DE MARNE FUTSAL <td< td=""><td>88</td><td>553017</td><td>CHAMPIGNY CLUB FUTSAL</td><td></td><td></td><td>4</td><td>4</td></td<> | 88 | 553017 | CHAMPIGNY CLUB FUTSAL | | | 4 | 4 |
| 107 560471 FOOTBALL CLUB DE VITRY SUR SEINE 94 ACADEMIE 10 10 20 127 521869 ALFORTVILLE US 10 10 20 131 535547 SANTENY SP.L. 10 10 4 14 169 561007 VILLEJUIF FUTSAL CLUB 10 10 20 170 533680 BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 10 10 20 208 554257 VILLECRESNES U. S. 10 10 20 224 590215 GENTILLY ATHLETIC CLUB 10 10 20 224 590215 GENTILLY ATHLETIC CLUB 10 10 20 224 793890 ST MAUR F. FEMININ VGA 10 10 20 224 793990 ST MAUR F. FEMININ VGA 10 10 20 239 524161 CAUDACIENNE ENT.S. 10 10 20 342 552648 BORDS DE MARNE FUTSAL 4 4 4 347 530264 < | 88 | 546853 | MACCABI CRETEIL F.C. | 2 | | | 2 |
| 127 S21869 ALFORTVILLE US | 88 | 550378 | SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES | | | 4 | 4 |
| 131 \$35547 SANTENY SP.L. 10 10 20 146 \$81812 KREMLIN BICETRE FUTSAL 10 4 14 169 \$61007 VILLEUIJF FUTSAL CLUB 10 10 20 170 \$33680 BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 10 10 20 208 \$54257 VILLECRESNES U. S. 10 10 20 224 \$90215 GENTILLY ATHLETIC CLUB 10 10 20 224 \$79890 ST MAUR F. FEMININ VGA 10 10 20 267 \$53004 F. C. MANDRES PERIGNY 10 10 20 293 \$24161 CAUDACIENNE ENT.S. 10 10 20 342 \$52654 BORDS DE MARNE FUTSAL 4 4 4 347 \$30263 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 10 10 20 371 \$80748 U. FOOTBALL CRETEIL 10 10 20 374 \$35208 VAL DE FONTENAY AS 10 10 20 380 \$50651 BOISSY F.C. | 107 | 560471 | FOOTBALL CLUB DE VITRY SUR SEINE 94 ACADEMIE | 10 | | | 10 |
| 131 \$35547 SANTENY SP.L. 10 10 20 146 \$81812 KREMLIN BICETRE FUTSAL 10 4 14 169 \$61007 VILLEUIJF FUTSAL CLUB 10 10 20 170 \$33680 BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 10 10 20 208 \$54257 VILLECRESNES U. S. 10 10 20 224 \$90215 GENTILLY ATHLETIC CLUB 10 10 20 224 \$79890 ST MAUR F. FEMININ VGA 10 10 20 267 \$53004 F. C. MANDRES PERIGNY 10 10 20 293 \$24161 CAUDACIENNE ENT.S. 10 10 20 342 \$52654 BORDS DE MARNE FUTSAL 4 4 4 347 \$30263 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 10 10 20 371 \$80748 U. FOOTBALL CRETEIL 10 10 20 374 \$35208 VAL DE FONTENAY AS 10 10 20 380 \$50651 BOISSY F.C. | 127 | 521869 | ALFORTVILLE US | 10 | 10 | | 20 |
| 146 581812 KREMLIN BICETRE FUTSAL 10 4 14 169 561007 VILLEJUIF FUTSAL CLUB 10 10 20 170 533680 BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 10 10 20 208 554257 VILLECRESNES U. S. 10 10 20 224 590215 GENTILLY ATHLETIC CLUB 10 10 20 224 739890 ST MAUR F. FEMININ VGA 10 10 20 267 553004 F. C. MANDRES PERIGNY 10 10 20 293 524161 CAUDACIENNE ENT.S. 10 10 20 320 534669 MAROLLES F.C. 10 10 20 342 552645 BORDS DE MARNE FUTSAL 4 4 347 530263 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 10 10 20 354 552645 BORDS DE MARNE FUTSAL 10 10 20 371 580748 U. FOOTBALL CRETEIL 10 10 20 374 535208 VAL DE FONTENAY AS 10 | 131 | 535547 | SANTENY SP.L. | 10 | 10 | | |
| 169 561007 VILLEJUIF FUTSAL CLUB 10 10 20 170 533680 BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 10 10 20 208 554257 VILLECRESNES U. S. 10 10 20 224 590215 GENTILLY ATHLETIC CLUB 10 10 20 224 739890 ST MAUR F. FEMININ VGA 10 10 20 267 553004 F. C. MANDRES PERIGNY 10 10 20 293 524161 CAUDACIENNE ENT.S. 10 10 20 320 534669 MAROLLES F.C. 10 10 20 342 552645 BORDS DE MARNE FUTSAL 4 4 4 347 530263 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 10 10 20 356 520524 KREMLIN BICETRE C.S.A. 10 10 20 371 580748 U. FOOTBALL CRETEIL 10 10 20 374 535208 VAL DE FONTENAY AS 10 10 20 380 500651 BOISSY F.C. <td< td=""><td>146</td><td></td><td></td><td>10</td><td></td><td>4</td><td></td></td<> | 146 | | | 10 | | 4 | |
| 170 533680 BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 10 10 20 208 554257 VILLECRESNES U. S. 10 10 20 224 590215 GENTILLY ATHLETIC CLUB 10 10 20 224 739890 ST MAUR F. FEMININ VGA 10 10 20 267 553004 F. C. MANDRES PERIGNY 10 10 20 293 524161 CAUDACIENNE ENT.S. 10 10 20 320 534669 MAROLLES F.C. 10 10 20 342 552645 BORDS DE MARNE FUTSAL 4 4 4347 530263 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 10 10 20 356 520524 KREMLIN BICETRE C.S.A. 10 10 20 371 580748 U. FOOTBALL CRETEIL 10 10 20 372 535208 VAL DE FONTENAY AS 10 10 20 380 500651 BOISSY F.C. 10 10 20 382 500716 HAY LES ROSES C.A. 10 | | | | | 10 | · | |
| 208 554257 VILLECRESNES U. S. 10 10 20 224 590215 GENTILLY ATHLETIC CLUB 10 10 20 224 739890 ST MAUR F. FEMININ VGA 10 10 20 267 553004 F. C. MANDRES PERIGNY 10 10 20 293 524161 CAUDACIENNE ENT.S. 10 10 20 320 534669 MAROLLES F.C. 10 10 20 342 552645 BORDS DE MARNE FUTSAL 4 4 347 530263 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 10 10 20 356 520524 KREMLIN BICETRE C.S.A. 10 10 20 371 580748 U. FOOTBALL CRETEIL 10 10 20 374 535208 VAL DE FONTENAY AS 10 10 20 380 500651 BOISSY F.C. 10 10 20 382 50716 HAY LES ROSES C.A. 10 10 20 452 527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY 10 1 | | | | | | | |
| 224 590215 GENTILLY ATHLETIC CLUB 10 10 20 224 739890 ST MAUR F. FEMININ VGA 10 10 20 267 553004 F. C. MANDRES PERIGNY 10 10 20 293 524161 CAUDACIENNE ENT.S. 10 10 20 320 534669 MAROLLES F.C. 10 10 20 342 552645 BORDS DE MARNE FUTSAL 4 4 347 530263 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 10 10 20 356 520524 KREMLIN BICETRE C.S.A. 10 10 20 371 580748 U. FOOTBALL CRETEIL 10 10 20 374 535208 VAL DE FONTENAY AS 10 10 20 380 500515 BOISSY F.C. 10 10 20 382 500716 HAY LES ROSES C.A. 10 10 20 432 560655 FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 10 10 20 452 527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY 10 | | | | _ | | | |
| 224 739890 ST MAUR F. FEMININ VGA 10 10 20 267 553004 F. C. MANDRES PERIGNY 10 10 20 293 524161 CAUDACIENNE ENT.S. 10 10 20 320 534669 MAROLLES F.C. 10 10 20 342 552645 BORDS DE MARNE FUTSAL 4 4 347 530263 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 10 10 20 356 520524 KREMLIN BICETRE C.S.A. 10 10 20 371 580748 U. FOOTBALL CRETEIL 10 10 20 374 535208 VAL DE FONTENAY AS 10 10 20 380 500651 BOISSY F.C. 10 10 20 382 500716 HAY LES ROSES C.A. 10 10 20 398 563822 ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 10 10 20 432 560655 FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 10 10 20 452 527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY 10< | | | | | | | |
| 267 553004 F. C. MANDRES PERIGNY 10 10 20 293 524161 CAUDACIENNE ENT.S. 10 10 20 320 534669 MAROLLES F.C. 10 10 20 342 552645 BORDS DE MARNE FUTSAL 4 4 347 530263 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 10 10 20 356 520524 KREMLIN BICETRE C.S.A. 10 10 20 371 580748 U. FOOTBALL CRETEIL 10 10 20 374 535208 VAL DE FONTENAY AS 10 10 20 380 500651 BOISSY F.C. 10 10 20 382 500716 HAY LES ROSES C.A. 10 10 20 398 563822 ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 10 10 20 452 527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY 10 10 20 452 527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY 10 10 20 461 532125 PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. | | | | | | | |
| 293 524161 CAUDACIENNE ENT.S. 10 10 20 320 534669 MAROLLES F.C. 10 10 20 342 552645 BORDS DE MARNE FUTSAL 4 4 347 530263 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 10 10 20 356 520524 KREMLIN BICETRE C.S.A. 10 10 20 371 580748 U. FOOTBALL CRETEIL 10 10 20 374 535208 VAL DE FONTENAY AS 10 10 20 380 500651 BOISSY F.C. 10 10 20 382 500716 HAY LES ROSES C.A. 10 10 20 398 563822 ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 10 10 20 452 527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY 10 10 20 461 532125 PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 10 10 20 468 516843 CHEVILLY LA RUE ELAN 10 10 4 24 504 500791 BRY F.C. | | | | | | | |
| 320 534669 MAROLLES F.C. 10 10 20 342 552645 BORDS DE MARNE FUTSAL 4 4 347 530263 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 10 10 20 356 520524 KREMLIN BICETRE C.S.A. 10 10 20 371 580748 U. FOOTBALL CRETEIL 10 10 20 374 535208 VAL DE FONTENAY AS 10 10 20 380 500651 BOISSY F.C. 10 10 20 382 500716 HAY LES ROSES C.A. 10 10 20 398 563822 ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 10 10 20 432 560655 FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 10 10 20 452 527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY 10 10 20 468 516843 CHEVILLY LA RUE ELAN 10 10 24 504 500791 BRY F.C. 15 10 25 538 520523 ST MANDE F.C. 15 10 <td>_</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> | _ | | | | | | |
| 342 552645 BORDS DE MARNE FUTSAL 4 4 347 530263 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 10 10 20 356 520524 KREMLIN BICETRE C.S.A. 10 10 20 371 580748 U. FOOTBALL CRETEIL 10 10 20 374 535208 VAL DE FONTENAY AS 10 10 20 380 500651 BOISSY F.C. 10 10 20 382 500716 HAY LES ROSES C.A. 10 10 20 398 563822 ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 10 10 20 452 560655 FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 10 10 20 452 527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY 10 10 20 461 532125 PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 10 10 20 468 516843 CHEVILLY LA RUE ELAN 10 10 4 24 504 500791 BRY F.C. 15 10 25 538 520523 ST MANDE F.C. <td></td> <td></td> <td></td> <td>_</td> <td></td> <td></td> <td></td> | | | | _ | | | |
| 347 530263 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL 10 10 20 356 520524 KREMLIN BICETRE C.S.A. 10 10 20 371 580748 U. FOOTBALL CRETEIL 10 10 20 374 535208 VAL DE FONTENAY AS 10 10 20 380 500651 BOISSY F.C. 10 10 20 382 500716 HAY LES ROSES C.A. 10 10 20 398 563822 ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 10 10 20 432 560655 FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 10 10 20 452 527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY 10 10 20 461 532125 PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 10 10 20 468 516843 CHEVILLY LA RUE ELAN 10 10 4 24 504 500791 BRY F.C. 15 10 25 538 520523 ST MANDE F.C. 15 10 25 539 541437 BONN | | | | 10 | 10 | 1 | |
| 356 520524 KREMLIN BICETRE C.S.A. 10 10 20 371 580748 U. FOOTBALL CRETEIL 10 10 20 374 535208 VAL DE FONTENAY AS 10 10 20 380 500651 BOISSY F.C. 10 10 20 382 500716 HAY LES ROSES C.A. 10 10 20 398 563822 ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 10 10 20 432 560655 FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 10 10 20 452 527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY 10 10 20 461 532125 PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 10 10 20 468 516843 CHEVILLY LA RUE ELAN 10 10 4 24 504 500791 BRY F.C. 15 10 25 538 520523 ST MANDE F.C. 15 10 25 539 541437 BONNEUIL S/MARNE C.S. 15 10 25 547 500636 VILLI | | | | 10 | 10 | 4 | |
| 371 580748 U. FOOTBALL CRETEIL 10 10 20 374 535208 VAL DE FONTENAY AS 10 10 20 380 500651 BOISSY F.C. 10 10 20 382 500716 HAY LES ROSES C.A. 10 10 20 398 563822 ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 10 10 20 432 560655 FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 10 10 20 452 527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY 10 10 20 461 532125 PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 10 10 20 468 516843 CHEVILLY LA RUE ELAN 10 10 4 24 504 500791 BRY F.C. 15 10 25 538 520523 ST MANDE F.C. 15 10 25 539 541437 BONNEUIL S/MARNE C.S. 15 10 25 547 500636 VILLIERS S/MARNE ENT.S. 15 10 25 566 500752 CLUB | | | | | | | |
| 374 535208 VAL DE FONTENAY AS 10 10 20 380 500651 BOISSY F.C. 10 10 20 382 500716 HAY LES ROSES C.A. 10 10 20 398 563822 ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 10 10 20 432 560655 FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 10 10 20 452 527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY 10 10 20 461 532125 PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 10 10 20 468 516843 CHEVILLY LA RUE ELAN 10 10 4 24 504 500791 BRY F.C. 15 10 25 535 551086 AVENIR SPORTIF D'ORLY 15 10 25 538 520523 ST MANDE F.C. 15 10 25 539 541437 BONNEUIL S/MARNE C.S. 15 10 25 539 551254 LIMEIL BREVANNES A.J. 15 10 25 547 500636 VILL | | | | _ | | | |
| 380 500651 BOISSY F.C. 10 10 20 382 500716 HAY LES ROSES C.A. 10 10 20 398 563822 ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 10 10 20 432 560655 FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 10 10 20 452 527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY 10 10 20 461 532125 PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 10 10 20 468 516843 CHEVILLY LA RUE ELAN 10 10 4 24 504 500791 BRY F.C. 15 10 25 535 551086 AVENIR SPORTIF D'ORLY 15 10 25 538 520523 ST MANDE F.C. 15 10 25 539 541437 BONNEUIL S/MARNE C.S. 15 10 25 539 551254 LIMEIL BREVANNES A.J. 15 10 25 547 500636 VILLIERS S/MARNE ENT.S. 15 10 25 566 500752 <td< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></td<> | | | | | | | |
| 382 500716 HAY LES ROSES C.A. 10 10 20 398 563822 ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 10 10 20 432 560655 FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 10 10 20 452 527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY 10 10 20 461 532125 PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 10 10 20 468 516843 CHEVILLY LA RUE ELAN 10 10 4 24 504 500791 BRY F.C. 15 10 25 535 551086 AVENIR SPORTIF D'ORLY 15 10 25 538 520523 ST MANDE F.C. 15 10 25 539 541437 BONNEUIL S/MARNE C.S. 15 10 25 539 551254 LIMEIL BREVANNES A.J. 15 10 25 547 500636 VILLIERS S/MARNE ENT.S. 15 10 25 566 500752 CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 15 10 25 577 5 | | | | | | | |
| 398 563822 ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 10 10 20 432 560655 FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 10 10 20 452 527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY 10 10 20 461 532125 PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 10 10 20 468 516843 CHEVILLY LA RUE ELAN 10 10 4 24 504 500791 BRY F.C. 15 10 25 535 551086 AVENIR SPORTIF D'ORLY 15 10 25 538 520523 ST MANDE F.C. 15 10 25 539 541437 BONNEUIL S/MARNE C.S. 15 10 25 539 551254 LIMEIL BREVANNES A.J. 15 10 25 547 500636 VILLIERS S/MARNE ENT.S. 15 10 25 566 500752 CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 15 10 25 577 510193 ORMESSON U.S. 15 10 25 | | | | | | | |
| 432 560655 FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 10 10 20 452 527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY 10 10 20 461 532125 PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 10 10 20 468 516843 CHEVILLY LA RUE ELAN 10 10 4 24 504 500791 BRY F.C. 15 10 25 535 551086 AVENIR SPORTIF D'ORLY 15 10 25 538 520523 ST MANDE F.C. 15 10 25 539 541437 BONNEUIL S/MARNE C.S. 15 10 25 539 551254 LIMEIL BREVANNES A.J. 15 10 25 547 500636 VILLIERS S/MARNE ENT.S. 15 10 25 566 500752 CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 15 10 25 577 510193 ORMESSON U.S. 15 10 25 | | | | | | | |
| 452 527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY 10 10 20 461 532125 PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 10 10 20 468 516843 CHEVILLY LA RUE ELAN 10 10 4 24 504 500791 BRY F.C. 15 10 25 535 551086 AVENIR SPORTIF D'ORLY 15 10 25 538 520523 ST MANDE F.C. 15 10 25 539 541437 BONNEUIL S/MARNE C.S. 15 10 25 539 551254 LIMEIL BREVANNES A.J. 15 10 25 547 500636 VILLIERS S/MARNE ENT.S. 15 10 25 566 500752 CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 15 10 25 577 510193 ORMESSON U.S. 15 10 25 | | | | | | | |
| 461 532125 PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 10 10 20 468 516843 CHEVILLY LA RUE ELAN 10 10 4 24 504 500791 BRY F.C. 15 10 25 535 551086 AVENIR SPORTIF D'ORLY 15 10 25 538 520523 ST MANDE F.C. 15 10 25 539 541437 BONNEUIL S/MARNE C.S. 15 10 25 539 551254 LIMEIL BREVANNES A.J. 15 10 25 547 500636 VILLIERS S/MARNE ENT.S. 15 10 25 566 500752 CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 15 10 25 577 510193 ORMESSON U.S. 15 10 25 | | | | | | | |
| 468 516843 CHEVILLY LA RUE ELAN 10 10 4 24 504 500791 BRY F.C. 15 10 25 535 551086 AVENIR SPORTIF D'ORLY 15 10 25 538 520523 ST MANDE F.C. 15 10 25 539 541437 BONNEUIL S/MARNE C.S. 15 10 25 539 551254 LIMEIL BREVANNES A.J. 15 10 25 547 500636 VILLIERS S/MARNE ENT.S. 15 10 25 566 500752 CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 15 10 25 577 510193 ORMESSON U.S. 15 10 25 | | | | | | | |
| 504 500791 BRY F.C. 15 10 25 535 551086 AVENIR SPORTIF D'ORLY 15 10 25 538 520523 ST MANDE F.C. 15 10 25 539 541437 BONNEUIL S/MARNE C.S. 15 10 25 539 551254 LIMEIL BREVANNES A.J. 15 10 25 547 500636 VILLIERS S/MARNE ENT.S. 15 10 25 566 500752 CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 15 10 25 577 510193 ORMESSON U.S. 15 10 25 | | | | | | | |
| 535 551086 AVENIR SPORTIF D'ORLY 15 10 25 538 520523 ST MANDE F.C. 15 10 25 539 541437 BONNEUIL S/MARNE C.S. 15 10 25 539 551254 LIMEIL BREVANNES A.J. 15 10 25 547 500636 VILLIERS S/MARNE ENT.S. 15 10 25 566 500752 CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 15 10 25 577 510193 ORMESSON U.S. 15 10 25 | | | | | | 4 | |
| 538 520523 ST MANDE F.C. 15 10 25 539 541437 BONNEUIL S/MARNE C.S. 15 10 25 539 551254 LIMEIL BREVANNES A.J. 15 10 25 547 500636 VILLIERS S/MARNE ENT.S. 15 10 25 566 500752 CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 15 10 25 577 510193 ORMESSON U.S. 15 10 25 | | | | | | | |
| 539 541437 BONNEUIL S/MARNE C.S. 15 10 25 539 551254 LIMEIL BREVANNES A.J. 15 10 25 547 500636 VILLIERS S/MARNE ENT.S. 15 10 25 566 500752 CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 15 10 25 577 510193 ORMESSON U.S. 15 10 25 | 535 | | | 15 | | | 25 |
| 539 551254 LIMEIL BREVANNES A.J. 15 10 25 547 500636 VILLIERS S/MARNE ENT.S. 15 10 25 566 500752 CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 15 10 25 577 510193 ORMESSON U.S. 15 10 25 | 538 | 520523 | | 15 | 10 | | 25 |
| 547 500636 VILLIERS S/MARNE ENT.S. 15 10 25 566 500752 CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 15 10 25 577 510193 ORMESSON U.S. 15 10 25 | 539 | 541437 | BONNEUIL S/MARNE C.S. | 15 | 10 | | 25 |
| 566 500752 CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 15 10 25 577 510193 ORMESSON U.S. 15 10 25 | 539 | 551254 | LIMEIL BREVANNES A.J. | 15 | 10 | | 25 |
| 577 510193 ORMESSON U.S. 15 10 25 | 547 | 500636 | VILLIERS S/MARNE ENT.S. | 15 | 10 | | 25 |
| | 566 | 500752 | CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. | 15 | 10 | | 25 |
| 585 526258 LUSITANOS ST MAUR U.S. 15 10 25 | 577 | 510193 | ORMESSON U.S. | 15 | 10 | | 25 |
| | 585 | 526258 | LUSITANOS ST MAUR U.S. | 15 | 10 | | 25 |

| 585 | 507502 | RUNGIS U.S. | 15 | 10 | 4 | 29 |
|------|--------|-----------------------------------|-----|-----|----|------|
| 586 | 500494 | FRESNES A.A.S. | 15 | 10 | | 25 |
| 587 | 540651 | FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. | 15 | 10 | | 25 |
| 677 | 529210 | VITRY E.S. | 15 | 10 | | 25 |
| 709 | 500031 | CHOISY LE ROI A.S. | 15 | 10 | 4 | 29 |
| 720 | 510665 | CHAMPIGNY F.C. 94 | 15 | 10 | | 25 |
| 734 | 512963 | THIAIS F.C. | 15 | 10 | | 25 |
| 735 | 580485 | VILLENEUVE ABLON U.S. | 15 | 10 | 4 | 29 |
| 754 | 860294 | VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB | 15 | 10 | | 25 |
| 762 | 521870 | SUCY F.C. | 15 | 10 | | 25 |
| 769 | 523873 | FONTENAY SS/BOIS U.S. | 15 | 10 | | 25 |
| 774 | 523411 | U. S. IVRY FOOTBALL | 15 | 10 | | 25 |
| 831 | 514388 | NOGENT S/MARNE F.C. | 15 | 10 | | 25 |
| 898 | 537053 | JOINVILLE R.C. | 15 | 10 | | 25 |
| 907 | 500012 | CHARENTON C.A.P. | 15 | 10 | | 25 |
| 938 | 542396 | ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. | 15 | 10 | | 25 |
| 1000 | 500004 | VITRY C.A. | 20 | 10 | 4 | 34 |
| 1098 | 519839 | VILLEJUIF U.S. | 20 | 10 | | 30 |
| 1140 | 500138 | VINCENNOIS C.O. | 20 | 10 | | 30 |
| 1265 | 542388 | MAISONS ALFORT F.C. | 20 | 10 | 4 | 34 |
| 1405 | 500689 | CRETEIL LUSITANOS F. US | 20 | 10 | | 30 |
| | | | 819 | 514 | 76 | 1409 |

Ballons

PASS'SPORT 2023

Notice club sportif

1. Faire une communication générale

- Apposer dans votre club
 - L'affiche informant de la reconduction du dispositif pour la saison sportif 2023/2024
 - o L'affiche rappelant les publics bénéficiaires,
- Faire une information sur votre site internet.

[Les affiches ont été transmises par le MSJOP aux fédérations sportives]

2. Informer individuellement chaque jeune

- Demander systématiquement <u>lors de l'inscription</u> aux jeunes et à leurs parents s'ils sont éligibles au Pass'Sport : enfants bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé, de l'Allocation éducation enfant handicapé, de l'allocation de rentrée scolaire ou étudiant boursier.
- 3 Appliquer immédiatement la déduction de 50€ lors de l'inscription, contre la remise du code individuel au nom de l'enfant, prouvant son éligibilité au Pass'Sport. Ce code est transmis par le ministre des sports à la famille, fin août.
- 4 Pour les inscriptions ou pré-inscriptions prises entre début juin et fin août 2023 (soit avant la transmission des codes individuels) :
 - Vous pouvez appliquer la déduction et demander un chèque de caution de 50€ à la famille
 - Restituer le chèque de caution <u>lors de la transmission du code individuel</u> par la famille fin août / début septembre.
 - A défaut de transmission du code, procéder à l'encaissement du chèque.
- 5 Faire la demande de remboursement des Pass'Sport sur votre compte LecompteAsso (LCA). Le remboursement est réalisé rapidement par l'Agence de services au paiement, à la fin de chaque mois à partir de septembre.

Pour toute information sur le dispositif : https://www.pass.sports.gouv.fr/jeunes-et-familles/fag/



Liberté Égalité Fraternité



Moins de 18 ans?

Envie de faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une déduction de 50 € pour votre inscription dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur www.sports.gouv.fr/pass-sport



Liberté Égalité Fraternité



Votre enfant a plus de 6 ans et veut faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une déduction de 50 € pour l'inscrire dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur www.sports.gouv.fr/pass-sport

© Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques - 2022 - Crédit photo : iStock

CALENDRIER SAISON 28-



AOÛT

| 26 WASQUEHAL |
|--------------|
|--------------|

SEPTEMBRE

| 02 | AUXERRE II | - |
|----|---------------------|------|
| 09 | SAINT - QUENTIN | 4 |
| 16 | FURIANI | (33) |
| 23 | BOURG - EN - BRESSE | 7 |

OCTOBRE

| 07 | COLMAR | <u></u> |
|----|--------|---------|
| 21 | FLEURY | 7 |

NOVEMBRE

| 04 | BESANÇON | 7 |
|----|----------|---------|
| n | FC 93 | <u></u> |
| 25 | MÂCON | 4 |

DÉCEMBRE

| 02 | HAGUENAU | - |
|----|-------------|---|
| 16 | FEIGNIES A. | 7 |

JANVIER

| 13 | BIESHEIM | (III) |
|----|------------|-------|
| 20 | AUXERRE II | ~ |

FÉVRIER

| 03 | SAINT - QUENTIN | - |
|----|---------------------|------|
| 17 | FURIANI | 4 |
| 24 | BOURG . FN . BPESSE | (11) |

MARS

| 09 | COLMAR | ~ |
|----|--------|---------|
| 16 | FLEURY | <u></u> |
| | | (SEE) |

AVRIL

| 06 | FC 93 | 4 |
|----|-------------|---|
| 13 | MÁCON | - |
| 20 | HAGUENAU | 7 |
| 27 | FEIGNIES A. | - |

MAI

| n | BIESHEIM | * 3 |
|----|-----------|---------|
| 18 | WASQUEHAL | <u></u> |

E-FOOT 94 n°643 Page 70 de 73







Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune!

L'USCL vous invite!

| Match souhaité | USCL - |
|---|--------|
| Date du match | |
| Nom du club + Ville + Discipline Sportive | |
| Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans | |
| Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail | |
| Nombre de places enfants souhaitées | |
| Nombre de places adultes souhaitées | |

Formulaire à renvoyer par mail : <u>actions@uscl.fr</u> (un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



AMENDES

DISTRICT VAL DE MARNE

Dossiers par club*

| Club : | 560655 | FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE | | | | | |
|------------|----------|---------------------------------------|------------------|--------------|-------------|--------------|------------|
| Dossier : | 21317809 | du 10/10/2023 U18 D3/ Unique | | Poule A | 27173 | 3877 | 08/10/2023 |
| Personne : | | | C.D - DISCIPLINE | | | | |
| Motif: | 92 | Feuille De Match Irreguliere | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 92 | Amende : Feuille De Match Irreguliere | | 10/10/2023 | 10/10/2023 | | 9,50€ |
| Club : | 512963 | THIAIS F.C. | | | | | |
| Dossier : | 21317682 | du 10/10/2023 Anciens 55/ Anciens + | 55 | Poule A | 27203 | 3789 | 08/10/2023 |
| Personne : | | | C.D - DISCIPLINE | | | | |
| Motif: | 92 | Feuille De Match Irreguliere | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 92 | Amende : Feuille De Match Irreguliere | | 10/10/2023 | 10/10/2023 | | 9,50€ |
| Club : | 535208 | VAL DE FONTENAY AS | | | | | |
| Dossier : | 21317650 | du 10/10/2023 Phase De Brassage U14 | l/Phase 1 | Groupe 6 | 26067 | 7610 | 07/10/2023 |
| Personne : | | | C.D - DISCIPLINE | | | | |
| Motif: | 94 | 1er Forfait | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | Montant |
| Décision : | 94 | Amende: 1er Forfait | | 10/10/2023 | 10/10/2023 | | 40,00€ |
| | | | | | Total G | énéral : | 59,00€ |